



Atelier des territoires

Auvergne

Communauté de Communes du Pays de Craponne-sur-Arzon



**Les ressources inexploitées,
un atout pour une nouvelle dynamique
des territoires ruraux**



**Feuille de route
31 mars 2016**

Sommaire

- **3 AXES POUR UN PROJET COMMUN (P4)**
- **6 PROJETS LEVIERS ET DES PROJETS COMPLÉMENTAIRES (P6)**
- **ORGANISATION DU DOCUMENT (P8)**
- **AXE 1 - SOLIDARITÉ ET MÉTAMORPHOSE DE CRAPONNE (P10)**
 - Conciergerie de quartier (p12)
 - Étude sur la réalisation d'une pépinière commerciale (p14)
 - Installation d'un marché des échoppes (p15)
 - Services partagés (p16)
- **AXE 2 - COMPLÉMENTARITÉ COMMUNES ET TERRITOIRES (P18)**
 - Habitat coopératif (p19)
 - La politique du logement en secteur détendu : le concept de jachère et les pistes pour la reconquête du logement de centre-bourg (p20)
 - Émission Radio-Craponne (p22)
 - Gestionnaire de communauté (p22)
 - Club des entreprises (p23)
 - Ambassadeurs du territoire (p23)
 - PLAF (p24)
 - Instance de dialogue sur la ressource bois (p25)
 - Seconde transformation (p26)
 - Projet collaboratif agricole (p27)
- **AXE 3 - CULTURE ET CADRE DE VIE**
 - Sentiers de découverte (p29)
 - Projet collaboratif sur les espaces publics (p30)
 - Animation de la filière équine (p31)
 - Espaces scéniques extérieurs (p32)
- **PHASAGE ET ENCHAÎNEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS (P34)**
- **EN SYNTHÈSE, LES PRIORITÉS POUR CETTE FIN DE MANDAT ET LA GOUVERNANCE DE PROJET (P36)**
- **GLOSSAIRE (P39)**

NB.

La démarche Atelier des territoires s'insère dans un contexte national de refonte territoriale qui va opérer des fusions et regroupements d'EPCI. En effet, la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1er janvier 2017.

Les réflexions issues de la démarche et la stratégie mise au point représentent dans ce cadre l'opportunité de dialoguer avec les territoires voisins sur la base de cette stratégie portée collectivement.

ÉLÉMENTS DE LECTURE DU TERRITOIRE

DES SERVICES A ADAPTER AU VIEILLISSEMENT

CRAPONNE CENTRALITÉ

VITALITÉ FRAGILE DES CENTRES

ÉQUILIBRE TERRITORIAL DE L'HABITAT A ASSURER

BOIS ET AGRICULTURE FORCES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

TRADITION DE CRÉATION & D'INNOVATION TERRITORIALE

ATELIER I

EN QUESTION

BASSIN DE VIE ET RAYONNEMENT

Quelle(s) synergie(s) avec l'agglomération stéphanoise ?
Quels projets avec la PNR Livradois-Forez et le Pays du Velay ?

DÉMOGRAPHIE, SERVICES ET ANIMATION

L'offre de services adaptés aux seniors
La capacité du territoire à attirer des créateurs d'entreprises

LOGEMENTS ET VITALITÉ DES CENTRES

Les modes d'habiter
La solidarité territoriale dans la lutte contre la vacance des logements et le déclin commercial des centres bourgs

AGRICULTURE ET ACTIVITÉ

Comment limiter l'enrénement et maintenir des peuplements de feuillus et de mélangés de moyenne montagne ?
Comment concilier la compétitivité des activités économiques forestières et agricoles, et la préservation de la qualité biologique des milieux ?

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Craponne se situe à la croisée des routes entre St-Etienne, Clermont-Ferrand et le Puy-en-Velay dans le département de la Haute-Loire / région AURA*. Composée de 8 communes et regroupant 4 400 habitants, Craponne-sur-Arzon (2 200 habitants) par les fonctions commerciales et de services importantes qu'elle assure (bibliothèque, poste, infrastructures sportives, équipements scolaires ...) est vécue comme le **point de passage quotidien du territoire**. Pour autant c'est la commune qui perd le plus d'habitants, son centre ancien se meurt, ses bâtiments tombent en déshérence alors que son patrimoine architectural et bâti est de qualité. Tandis que Craponne peine à maintenir ses logements, **les centres bourgs alentours peinent à maintenir leurs commerces. Un équilibre territorial des fonctions est à trouver entre les communes à l'échelle de la CC***. Une réflexion sur les modes d'habiter est à conduire.

Bien que situé dans la zone d'emploi de St Etienne au sens de l'INSEE, le pays de Craponne est davantage un lieu de villégiature du bassin stéphanois avec pour conséquence un phénomène de résidences secondaires important qui se transforment avec le temps en résidences principales une fois les propriétaires à la retraite. Par conséquent, le territoire intercommunal vieillit, **les services proposés par la collectivité sont à adapter à ce contexte**. Aujourd'hui les réponses apportées sont davantage tournées vers la petite enfance, la jeunesse et le grand âge mais peu sur les seniors (60-74 ans).

Le territoire de la communauté de communes est un territoire rural **fortement marqué par la présence du bois** (pins sylvestre, épicéas et douglas) servant historiquement à étayer les mines de St Etienne. Aujourd'hui la filière bois énergie est très développée avec de nombreuses scieries présentes comme Gallien et Cogra.

L'autre force économique du territoire est l'agriculture très orientée sur la production laitière. Les productions de qualité sont nombreuses : label rouge et marques déposées telles que la pomme de terre de Craponne ou les fruits rouges du Velay. Ces activités économiques marquent fortement le paysage.

Enfin le territoire de la comcom* est un **territoire de tradition créative et innovante**. Chaque année se tient le festival international de musique country qui attire les initiés du monde entier. Le territoire exporte ses fruits rouges au Japon, approvisionne le chef étoilé Marcon en Saumon, fournit Petrossian en sciure pour le fumage de ses saumons...

Le festival mondial de musique baroque a lieu chaque année à la Chaise Dieu à seulement 20 kilomètres et attire plus de 20 000 personnes sur une dizaine de jours... Velforplast, entreprise d'emballage native du territoire est en cours d'installation à Shangaï...

Mais malgré cela, la population doute des ressources, des qualités et de l'intelligence du territoire. **L'enjeu porte sur la prise de conscience et la confiance de la population dans les qualités du territoire, la poursuite et la démultiplication des projets qui tendent à prouver son intelligence et le faire-savoir.**

3 axes pour un projet commun

« En 2030, faisons le pari que le Pays de Craponne perpétue sa culture de création et d'innovation. Il se développe sur la base de ses énergies propres en se re-créant sur lui même. Ni tout à fait le même ni vraiment différent, il a su trouver dans ses années difficiles des ressources pour renouer de nouveaux partenariats, pour développer de nouveaux projets, pour se rendre attractif grâce à des démarches insolites mais portées par toute la population.

En 2030, la ville de Craponne a retrouvé son niveau de population de la fin du XIX^e siècle (4 000 habitants) pratiquement sans empiéter sur ses terres agricoles qui fondent en partie sa renommée. Son centre ville est reconnu et dynamique par ses logements singuliers, son ambiance conviviale et la qualité de ses services. L'ensemble des bourgs qui composent la commune nouvelle (Craponne et les 7 autres communes ont fusionné) ont retrouvé dynamisme et attractivité en se fondant sur leurs singularités complémentaires ».

TROIS AXES POUR UN PROJET COMMUN

AXE 1

SOLIDARITÉ ET MÉTAMORPHOSE DE CRAPONNE

Une offre de services nécessaires à la vie quotidienne de la population locale

Une mise en valeur du patrimoine bâti

Pour atteindre ce pari, trois axes de travail ont été identifiés :

Solidarité et métamorphose de Craponne

Le premier axe de travail concerne **les services à la population et le patrimoine bâti**. Métamorphoser Craponne nécessite dans un premier temps de travailler sur **une offre de services à la population différenciants et innovants** (conciergerie, voiture partagées, pépinière commerciale...). Ces nouveaux services hautement générateurs d'attractivité permettront dans un second temps une reconquête des logements du centre de Craponne et une mise en valeur du patrimoine bâti.

AXE 2

COMPLÉMENTARITÉ COMMUNES ET TERRITOIRE

Une politique du logement à l'échelle de la CC

Un rayonnement du territoire

Une diversification des filières

Complémentarité communes et territoire

Le second axe de travail concerne le logement, la communication et les filières économiques. Pour remporter le pari d'un territoire dynamique et attractif, la solidarité et la complémentarité territoriale sont de mise sans jamais nier les singularités de chacune des communes. **Cette solidarité doit porter sur le champ de la planification du logement prioritairement** pour ne pas déséquilibrer l'offre globale. Concrètement, où construire ? quelles formes ? où réhabiliter ? **La communication est une priorité incontournable également** à travers une mise en réseau des forces économiques des différentes filières du territoire et une communication renforcée sur les qualités du territoire vis à vis de l'extérieur.

AXE 3

CULTURE ET CADRE DE VIE

Une programmation culturelle et événementielle d'envergure internationale

Des bâtiments signature et des réhabilitations exemplaires

La valorisation du capital paysager

Culture et cadre de vie

Le dernier axe de travail concerne la culture, les formes construites et le paysage. La tradition d'innovation et de culture est ancrée dans l'ADN du territoire. **Faire se rencontrer cet atypisme et des réalités physiques de territoire telles que la présence du bois** est une piste de développement qui pourrait s'exprimer à travers un festival de land-art, une maison du design et du bois, un sentier de découverte ...

ATELIER I

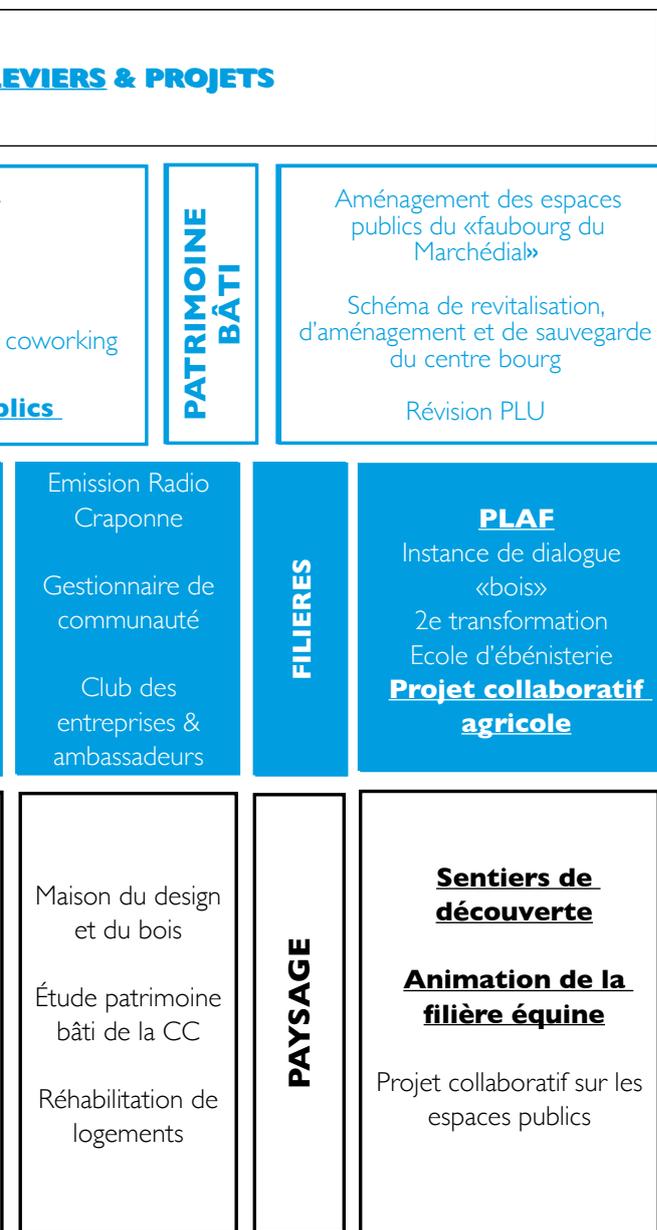
Focus sur la question du logement

La question du logement n'a pas été intégrée spécifiquement dans la stratégie (elle l'est en filigrane). Partant du constat d'une absence de marché et d'acteurs privés comme publics, le redémarrage du marché se fera après une redynamisation du territoire (ce que les projets leviers permettent d'atteindre). La gestion de l'attente est cruciale et fera l'objet d'une réflexion commune aux deux sites de l'atelier des territoires en région Auvergne (CC du Val de Besbre et CC de Craponne sur Arzon). Voir pages suivantes.

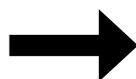
6 projets leviers et des projets complémentaires

ÉLÉMENTS DE LECTURE DU TERRITOIRE	TROIS AXES POUR UN PROJET COMMUN		PROJETS L		
<p>DES SERVICES A ADAPTER AU VIEILLISSEMENT</p> <p>CRAPONNE CENTRALITÉ</p> <p>VITALITÉ FRAGILE DES CENTRES</p> <p>ÉQUILIBRE TERRITORIAL DE L'HABITAT A ASSURER</p> <p>BOIS ET AGRICULTURE FORCES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE</p> <p>TRADITION DE CRÉATION & D'INNOVATION TERRITORIALE</p>	<p>AXE 1</p> <p>SOLIDARITÉ ET MÉTAMORPHOSE DE CRAPONNE</p>	<p>Une offre de services nécessaires à la vie quotidienne de la population locale</p> <p>Une mise en valeur du patrimoine bâti</p>	<p>SERVICES</p>	<p>Conciergerie de quartier Services partagés Marché des échoppes Hôtel éclaté Pépinière commerciale & espace de</p> <p>Maison de santé Maison des services pul</p>	
	<p>AXE 2</p> <p>COMPLÉMENTARITÉ COMMUNES ET TERRITOIRE</p>	<p>Une politique du logement à l'échelle de la CC</p> <p>Un rayonnement du territoire</p> <p>Une diversification des filières</p>		<p>LOGEMENT</p>	<p>PLU-i valant PLH PLU-i-bois Fichier de biens immobiliers disponibles</p> <p>Habitat coopératif à Chomelix</p> <p>Appel à idées projets collaboratifs</p>
	<p>AXE 3</p> <p>CULTURE ET CADRE DE VIE</p>	<p>Une programmation culturelle et événementielle d'envergure internationale</p> <p>Des bâtiments signature et des réhabilitations exemplaires</p> <p>La valorisation du capital paysager</p>	<p>CULTURE</p>	<p>Partenariat école du design de St Etienne / école d'architecture</p> <p>Festival de landart autour du bois</p> <p>Espaces scéniques extérieurs</p>	<p>CONSTRUCTION BOIS</p>
<p>ATELIER I</p>			<p>ATELIER II</p>		

En lien avec les trois axes fédérateurs, des projets leviers ont été identifiés comme capables de rendre concret et visible le projet commun du territoire auprès des habitants, touristes, investisseurs, entrepreneurs.



ATELIER 2



Maison de santé et maison des services publics

La collectivité a lancé la consultation pour le marché de maîtrise d'oeuvre de la future maison de santé pluri-professionnelle. Cette future maison de santé ou la future maison des services publics peuvent être l'occasion de **réserver des espaces pour le développement de nouveaux services aux habitants tels que la conciergerie de bourg et ainsi donner à voir concrètement une innovation servicielle**. C'est pourquoi ils ont été identifiés comme projets leviers.



Habitat coopératif à Chomelix

Ce projet levier vise à chercher d'autres formes possible de logement, d'autres manières d'habiter, à les promouvoir, à les tester sur le territoire. **Il pourrait permettre d'engager la réflexion communautaire sur un PLU-i* valant PLH***.



PLAF *

Ce projet levier vise à mieux structurer la filière bois en élargissant ses champs d'action vers la seconde transformation. **Des connexions sont à trouver entre ce projet levier et le projet de festival de landart autour du bois, de sentier de découverte (balisage bois) et plus généralement des marchés publics de maîtrise d'oeuvre** (usage du bois dans les marchés publics).



Projet agricole

Ce projet levier vise à fédérer les agriculteurs du territoire. Autour de l'identification de leurs besoins dans un premier temps puis la **mise au point d'un projet commun** (unité de transformation ? pépinière ? halle agricole ?...) en lien avec les produits déjà placés sous le signe de la qualité (fruits rouges, pommes de terre, verveine...)



Sentier de découverte

Le sentier de découverte vise à relier les points d'intérêt paysagers et patrimoniaux du territoire par un sentier pédestre. Il est identifié comme projet levier car **il permet facilement et rapidement d'être mis en oeuvre de façon collaborative avec les habitants** et de leur redonner ainsi confiance en leur territoire.



Structuration de la filière équine

Penser à l'avenir de la filière équine est identifié comme projet levier car il permet d'**articuler et de connecter plusieurs projets à la croisée de l'événementiel et de la filière bois** (espace scénique extérieur à l'hippodrome de Jullianges, sentier de découverte par exemple).

Le document est structuré en 3 parties selon les 3 axes du projet commun :

- **Axe 1 : Solidarité et métamorphose de Craponne**
- **Axe 2 : Complémentarité communes et territoire**
- **Axe 3 : Culture et cadre de vie**

Chaque partie est structurée en 2 points :

1- Présentation de l'axe et des projets

Enjeu territorial

A quel enjeu répond l'axe de travail ?

Objectif

Quels sont les objectifs des projets proposés ?

Stratégie

Quelle stratégie d'intervention ? par quel projet commencer ?

2- Fiche action

Certains projets choisis par la collectivité (voir encadré ci-contre) font l'objet d'une fiche action pour guider les acteurs dans leur mise en oeuvre. La première action à lancer pour initier le processus est identifiée dans un encadré bleu. L'horizon de mise en oeuvre est indiqué par une pastille en haut à droite de la fiche action (mandat en cours, prochain mandat ou 3e mandat). **Au sein de chaque axe, les projets les plus structurants et stratégiques sont présentés en premier.**

MANDAT
EN COURS
2014-2020

PROCHAIN
MANDAT
2020-2026

3ÈME
MANDAT
2026-2032

Axe 1 - Solidarité et métamorphose de Craponne

AXE I
SOLIDARITÉ ET
MÉTAMORPHOSE DE
CRAPONNE

SERVICES

Conciergerie de quartier
Services partagée
Marché des échoppes
Hôtel éclaté
Pépinière commerciale & espace de coworking
Maison de santé
Maison des services publics

PATRIMOINE
BÂTI

Aménagement des espaces publics du «faubourg du Marchédia»
Schéma de revitalisation, d'aménagement et de sauvegarde du centre bourg
Révision PLU

Enjeu territorial

Nonsequiaspe volore, aut fuga. Dignat que pariouribus aut Ed esequi porendae expliberis solupti ostoreperro eat inciem eos velende modipsam dus, simendem. Ut liaesedit pel et ipis aut as re et et exerro inti si aborerum ipicimu strumendio. Comnim non nonsequis ditaque commolu ptatemperum aut adit ut quunt lacidusa voluptatur?

Objectifs

Ant mossernam dolupit ateturiam reperumque plicaepedi re velique volor seque natem evelliuiat et rerruptam, occatibus remquia velecte cuptias mi, con consequa evel ilist, occatem quis etur, sunte pro doluptatibus eum quos ex earum quos poribeaque et que volupti renducia porro et, voluptatent es acerita consed utatibus iligend ipsant quis acea dem illacer ioresciae ius porepre ptatur apitam faccab ipid ut rati cuptatur?

Xeribus acia venis eaquam accus andenis enientunt faccus abo. Et et, se pra vendi renimos toreperia dundi nisquam andit, omnimus modigendam ratates inctatusae volori doluptati doluptatet assim harum explibea pores arias simagni ssunt, quoditas dicitur? Comnis ullatus enimin ellam re, quossi utem cus doluptate etur?

Stratégie

Iquis doluptatur, conecus nimus inctota turenii atis cus si dolectempore re imi, voluptatem amus ut hitatum ad que pedipsae maxime dipsam adi ium fuga. Ut alicime il et et et ducid eum ex excepellabo. Iliquam, consequae. Et volorep eribus et re peritae. Optae volum dolluptatur rae et prae porerrorro quostiis veliqui di repersp erchit ut quamus voliororum, seque cusam ipsam, simin et quatus, ut as et ilibusam ex et accate enima is et alicitaspis repellu ptatempes sitatem. Itatur simusda voluptatur alitaqui idelestione pa sin cust, testrum acest alicienempel eum et eum eaqui sanda que nostior modigenecte natibus pe doluptatiur? Ulla dendusa niatem aut erio volo comnis sinvendellam qui comnis con et alicae. Um experi sa et lam si to et aniet autatinvel moluptatio ent moluptis pa adipsum, sum harum quunt laborep erienda ndipsus volorum illaborro explam exeri dolupta tusapit quia non eicium verrovi dipienihicil moditat.



1- Axe & projets

Organisation du document

Titre de l'action

ANNÉE

• POURQUOI

Le lien avec la stratégie de territoire

• ELÉMENTS DE DESCRIPTION DE L'ACTION

• LOCALISATION

Ensemble du territoire, une communes, plusieurs communes, un quartier

• TEMPORALITÉ

mandat en cours, prochain mandat ou 3e mandat

• QUI

Porteur (chef de file), partenaires associés, cadre de partenariat général

• POINT DE VIGILANCE

Préalables nécessaires, lien avec des démarches plus globales, articulation avec d'autres actions

• LEVIERS

Outils, procédures, financements

• OBJECTIFS, ATTENDUS

Description + indicateurs de succès

• RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Ce qu'on en retient

• ILLUSTRATION

1ÈRE ACTION À LANCER



LES PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE-ACTION

AXE 1 - SOLIDARITÉ ET MÉTAMORPHOSE DE CRAPONNE

- conciergerie de quartier
- pépinière commerciale
- marché des échoppes
- services partagés

AXE 2 - COMPLÉMENTARITÉ COMMUNES ET TERRITOIRE

- habitat coopératif
- émission Radio Craponne
- gestionnaire de communauté
- club des entreprises
- ambassadeurs du territoire
- PLAF
- instance de dialogue «bois»
- seconde transformation
- projet collaboratif agricole

AXE 3 - CULTURE ET CADRE DE VIE

- sentiers de découverte
- animation de la filière équine
- espaces scéniques extérieurs
- projet collaboratif sur les espaces publics

2- Fiche action

Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne



Enjeu territorial

Renforcer le sentiment communautaire du Pays de Craponne en affirmant la centralité du bourg centre (Craponne).

Faire rayonner Craponne à l'échelle du Pays et au delà.

Objectifs

Craponne constitue la centralité du territoire du fait des fonctions administratives, commerciales, de services et d'équipements qu'elle concentre. Ces fonctions en font le pôle de services au quotidien non seulement pour les habitants de la comcom* mais aussi pour les habitants des territoires voisins. Pour consolider un pays de Craponne fort, il faut travailler en premier lieu et de façon solidaire sur son cœur névralgique. C'est ce cœur consolidé qui permettra d'asseoir et de renforcer le pays de Craponne dans son entier et dans un contexte territorial élargi par exemple dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunal.

Stratégie

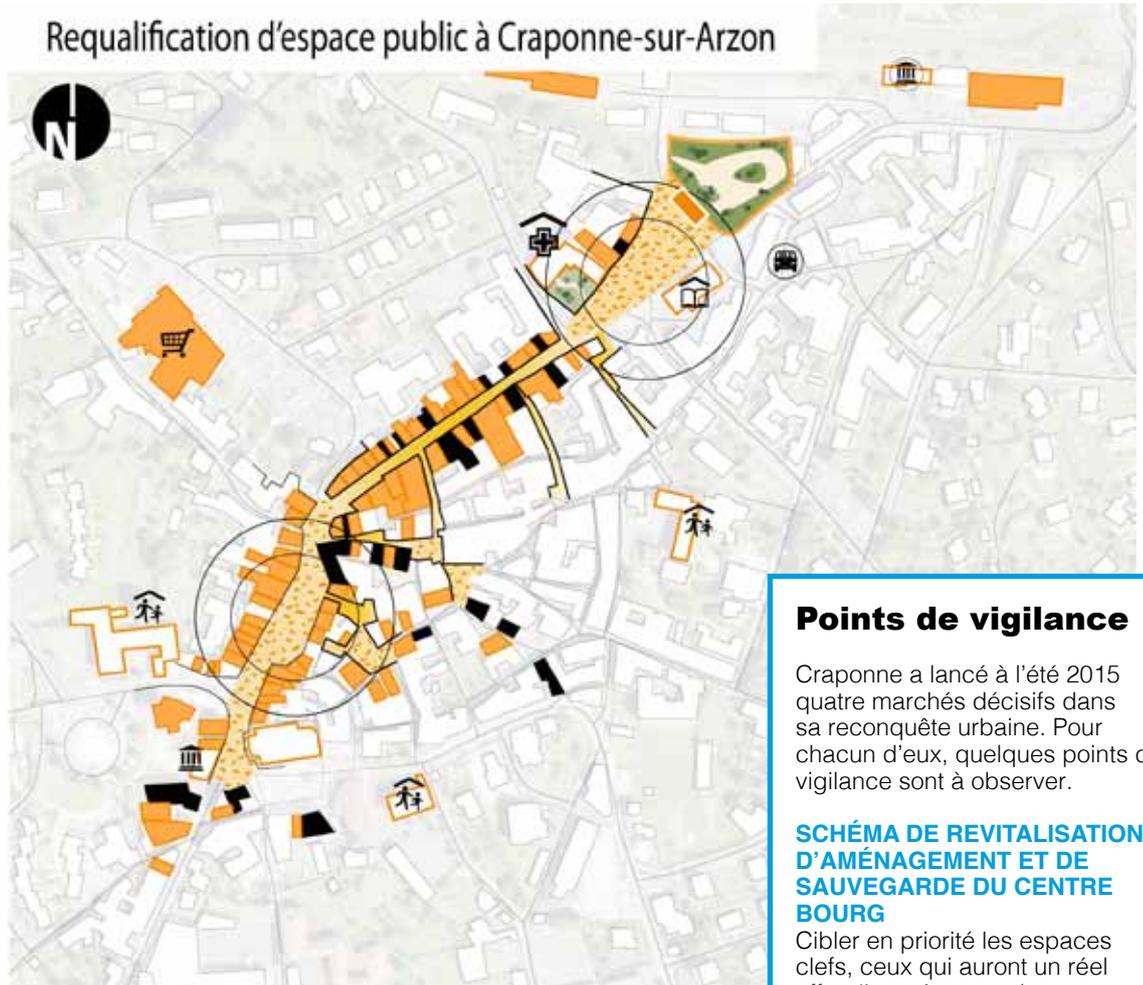
Pour renforcer la comcom* du Pays de Craponne, l'action publique doit porter en priorité à Craponne sur le réaménagement du bourg et le développement de services à la population différenciés permettant de faire parler du territoire à l'extérieur comme d'un territoire innovant. Ces services nouveaux (conciergerie, voitures partagées, marché des échoppes, hôtel éclaté, pépinière commerciale, espace de coworking, maison de santé et des services publics) devront être phasés dans le temps. Il faut dans un premier temps commencer par les plus faciles par exemple la conciergerie et s'appuyer sur les dynamiques (le SEL*) et ressources existantes (l'association Léo Lagrange) ou se saisir des projets déjà lancés par la collectivité (par exemple la maison de santé) pour leur faire une place et une vitrine.



Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne

- Existant**
- Maison de santé (à venir)
 - Espace public réaménagé (ou en cours)
 - Commerces
 - Locaux commerciaux innocupés
 - Polarité commerciale et/ou de services
 - Equipements
- Projet**
- Espace public à requalifier pour favoriser l'activité commerciale et lier les deux polarités majeures
 - Reconquête du centre ancien induite par la requalification du boulevard du N
- Maison de retraite
 - Collège Ecole
 - Médiathèque
 - Mairie
 - Siège CC
 - Supermarché
- 0 30m

Requalification d'espace public à Craponne-sur-Arzon



Réinterroger la continuité commerciale et servicielle entre la place du Marchédial et le faubourg Constant



Installer des usages, rénover le bâti bordant la place, conforter une polarité d'équipements complémentaire à la polarité commerciale du centre sont aux delà de l'aspect physique de l'espace les principaux enjeux que porte sa requalification.

Points de vigilance

Craponne a lancé à l'été 2015 quatre marchés décisifs dans sa reconquête urbaine. Pour chacun d'eux, quelques points de vigilance sont à observer.

SCHÉMA DE REVITALISATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE SAUVEGARDE DU CENTRE BOURG

Cibler en priorité les espaces clefs, ceux qui auront un réel effet d'entraînement (parce que visibles) pour concentrer les efforts. Hiérarchiser et faire dans le bon ordre.

RÉVISION DU PLU

Directement lié au schéma de revitalisation comme traduction réglementaire de la stratégie.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU «FAUBOURG DU MARCHÉDIAL»

Saisir l'opportunité de questionner le devenir du parking SNCF, de réinterroger plus largement la continuité commerciale et servicielle entre cet espace et le faubourg Constant et d'amorcer la reconquête du centre bourg par ses franges en «peigne».

MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'ÉTUDE ET LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Saisir l'opportunité de questionner la programmation de cet équipement et/ou celle de la future une maison des services publics en complément à la future conciergerie dont la localisation est pressentie faubourg Constant.

Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne Services

1^{er} mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Se rapprocher de «lulu dans ma rue», les rencontrer, comcom, PNR et département

Conciergerie de quartier

• POURQUOI

Contribuer à l'animation et au rayonnement du centre bourg de Craponne en proposant des services à la population innovants.

Donner un avantage concurrentiel à habiter le centre bourg en offrant des services que l'on ne trouve pas dans les secteurs de développement individuels.

Créer de la solidarité entre les habitants, pérenniser une culture de l'entraide.

• QUOI

La conciergerie propose aux habitants des services du quotidien : aller chercher un colis à la poste, travaux, entretien, gardiennage, aide aux démarches administratives, achats groupés, covoiturage, babysitting ...

Soit la conciergerie est «publique», un concierge salarié par la collectivité rend ces services aux habitants.

Soit la conciergerie est «privée», elle met en relation les habitants pour rendre ces services et les leur facture comme une prestation à faible coût (5 euros la demie-heure).

La conciergerie peut être le lieu de relais avec d'autres services participatifs (blablacar, la ruche qui dit oui, drivy...) et d'autres services déjà existants sur le territoire (SEL...).

• LOCALISATION

A Craponne, dans le centre-bourg ou dans la future maison des services publics. L'emplacement de la Grenette a été cité. D'autres sont à l'étude dans le centre-bourg notamment Faubourg Constant.

• TEMPORALITÉ

1er mandat

• QUI

Plusieurs options sont envisageables :

- soit la collectivité recrute un concierge (volontariat service civique par exemple)

- soit si l'option de mise en relation des usagers est prise, alors c'est le privé qui peut porter l'initiative via une plateforme interactive. Cette option n'exclue pas une présence physique et donc la nécessité d'une mise à disposition d'un local dans le centre.

Dans un premier temps, s'adosser à l'association Léo Lagrange pour sa mise en place (voir ci-contre)

• POINT DE VIGILANCE

Aujourd'hui la conciergerie pré-existe déjà par la présence d'un SEL (système d'échanges local) à Craponne. Pour autant, il existe d'autres SEL dans d'autres territoires en France. Pour «faire la différence», il faut «professionnaliser» le système du SEL existant pour que vis à vis de l'extérieur il se révèle être une réelle innovation territoriale. De surcroît, beaucoup de territoires pensent à développer ce genre de services. Aussi il ne faut pas tarder à le mettre en oeuvre sous peine d'une future innovation «passée de mode».

• LEVIERS

FISAC + FNADT + FIC (fond d'initiative citoyenne)

• OBJECTIFS, ATTENDUS

Innover, tester le concept en milieu rural

• RÉFÉRENCE SIMILAIRE :

Des structures ont développé leurs services pour mettre en relation des habitants d'un même quartier qui cherchent à offrir un service ou à en bénéficier.

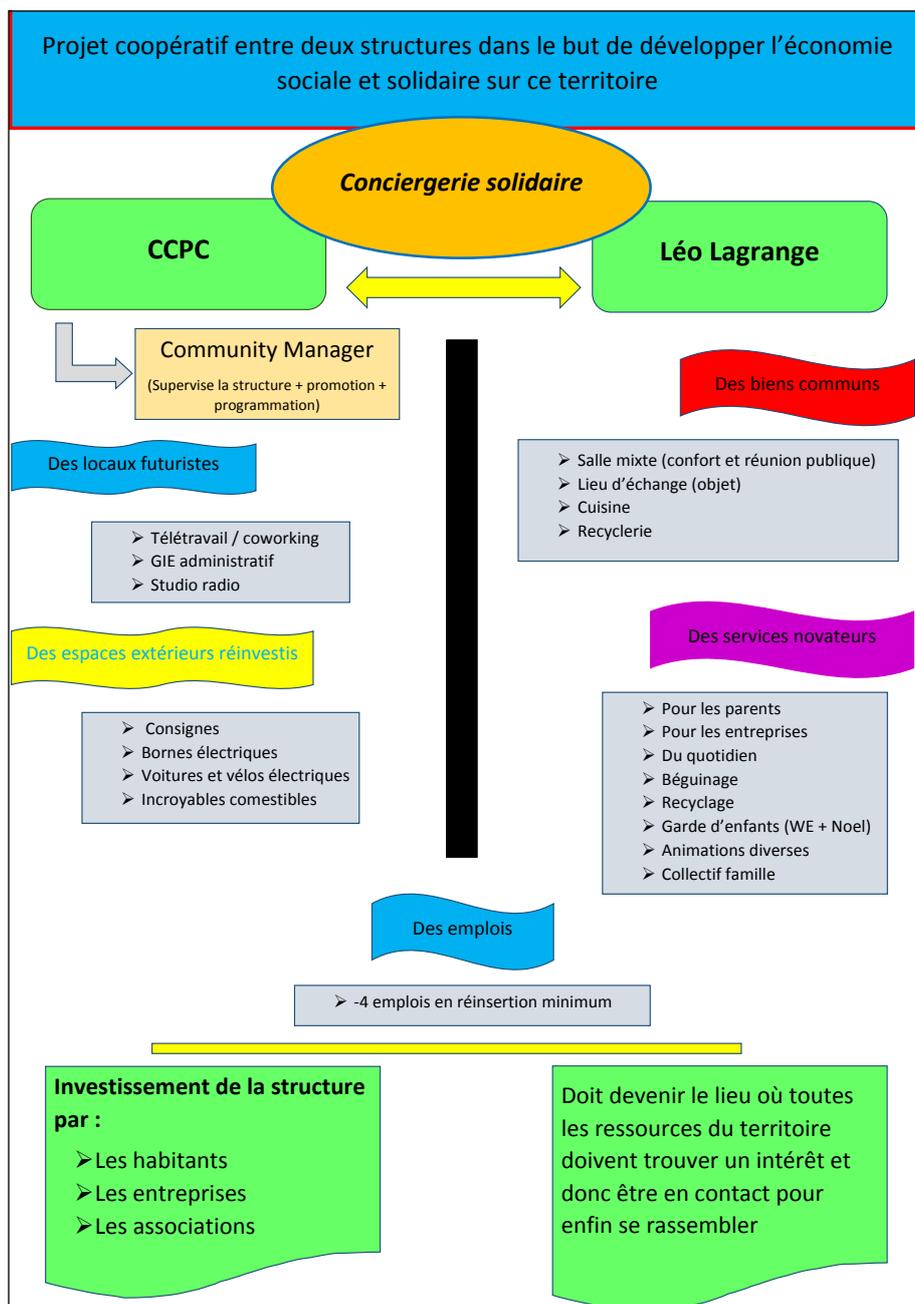
C'est le cas de «lulu dans ma rue» qui propose l'intermédiaire d'un concierge pour mettre en relation les habitants pouvant rendre service et ceux cherchant à ce que leur soit rendu un service. La plateforme «monptivoisinage» fonctionne selon le même principe mais sans concierge présent physiquement pour assurer des permanences. C'est une plateforme internet collaborative où les voisins qui veulent se rendre services s'inscrivent et se contactent entre eux. Dans ce cas, la problématique d'accès à internet pour les populations vieillissantes est à prendre en compte.

<http://www.luludansmarue.org>

<https://www.monptivoisinage.com>



Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne Services



A l'issue du dernier atelier, la collectivité a réfléchi aux conditions de mise en oeuvre du projet de conciergerie de quartier à Craponne notamment :

- aux services proposés : relais du quotidien (pressing, colis, cordonniers ...), relais mobilité, permanence administrative, services aux particuliers (entretien espaces verts, repas à domicile, visites, garde d'enfants ...)

- aux espaces à aménager au sein de la conciergerie et aux abords : salle d'accueil, bureau, salle mixte, cuisine, espace de télétravail et coworking, studio radio, local recyclerie, bornes vélos et voitures électriques, bornes de collecte, consignes ...

- aux pilotes pressentis : le centre social Cyprès et son association de gestion Léo Lagrange, la CCPC

- aux animateurs : le gestionnaire de communauté, 3 personnes en insertion pour l'organisation d'animation, garde d'enfants, services aux particuliers, SEL ...

- au public ciblé : parents, population, entreprises...

- aux lieux possibles : RDC salle de la Grenette, immeuble en centre ville sur le faubourg Constant.

Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne
Services1^{er}
mandat

Établir un recensement des RDC commerciaux vides dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-bourg en cours afin de définir une stratégie d'implantation phasée et spatialisée.

Étude sur la réalisation d'une pépinière commerciale

• POURQUOI

Revitaliser le centre bourg de Craponne. Réinstaller une activité, des usages, un dynamisme pour faire venir s'y installer des nouveaux habitants et in fine avoir une action sur le logement à l'abandon.

• QUOI

Il est illusoire de vouloir faire venir s'installer des nouveaux habitants dans le centre de Craponne sans recréer au préalable une certaine attractivité. Cette attractivité peut porter sur les espaces publics, le patrimoine bâti mais surtout sur les activités commerciales et de services, sur son animation plus globalement. Il existe déjà de nombreux commerces à Craponne entre la place du Marchédial et le faubourg Constant. Il ne s'agit pas de destabiliser cette offre qui fonctionne bien mais de la compléter et de faire bénéficier de cette attractivité «périphérique» le centre de Craponne par le biais des rues perpendiculaires. La pépinière commerciale est une réponse possible pour compléter cette offre et accompagner les porteurs de projet, elle permet pour les futurs candidats à l'installation de s'installer à faible coût (loyer très compétitif, absence de pas-de-porte ou droit au bail) et de bénéficier d'une assistance technique (comptable et marketing). L'activité commerciale est soutenue ainsi pendant 2 à 5 ans, selon les dispositifs. À l'issue de cette période, le commerçant signe un bail « ordinaire » avec le propriétaire du local ou achète sa boutique.

Mais la pépinière n'a pas qu'une vocation commerciale, on pourrait tout à fait imaginer que des espaces de coworking puissent se développer en RDC dans le centre de Craponne. Encore une fois, l'idée de la pépinière est de créer de l'animation dans le centre bourg en complément des commerces pré-existants, des locaux associatifs (festival country, société d'histoire de Craponne...) et d'événements type le marché des échoppes deux fois par semaine. Il faut démultiplier les interventions sur le centre-bourg de Craponne pour qu'une véritable émulation puisse avoir lieu ayant un effet d'entraînement positif. Concrètement, la réflexion sur la pépinière commerciale est à mener en même temps que celle sur le marché des échoppes afin de mutualiser l'état des lieux des rez-de-chaussées vacants et de pouvoir définir une stratégie de reconquête commune et phasée.

• LOCALISATION

Centre de Craponne

• TEMPORALITÉ

1er mandat

• QUI

Initiative communale en partenariat avec la comcom* et ses partenaires économiques (la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

• POINT DE VIGILANCE

Se saisir de l'étude de revitalisation du centre-bourg actuellement en cours sur la commune de Craponne pour envisager des travaux de remembrement par exemple.

Ensuite soit la commune achète les locaux vacants (voire acquiert l'ensemble des immeubles ou îlots, dans le cadre d'un projet de requalification urbaine) par négociation ou préemption, les refait à neuf, puis les loue au commerçant sélectionné ; soit elle les loue, les rénove et sous-loue au créateur de commerce.

• OBJECTIFS, ATTENDUS

Créer une effervescence dans le centre de Craponne pour susciter une attractivité et donner envie d'habiter le centre-bourg

• RÉFÉRENCE SIMILAIRE

- La ville de Noyon, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et Initiative Oise Est a lancé un nouveau concept intitulé Ma Boutique à l'Essai. Un porteur de projet peut ainsi tester pendant 6 mois son idée de commerce dans un local. Ma Boutique à l'Essai est maintenant une marque déposée auprès de l'INPI et la Fédération des Boutiques à l'Essai a été créée. L'objectif étant de dupliquer cette initiative auprès de l'ensemble des communes ou acteurs du développement économique qui le souhaitent
<http://www.maboutiquealessai.fr>

- Le village des créateurs à Lyon est une pépinière commerciale sur le thème de la mode situé dans une traboule historique en plein centre de la ville. Il accueille des créateurs dans les RDC pour 23 mois leur offrant un loyer avantageux, les services d'une attachée de presse et d'un service marketing. Le projet date de 1999 et a été réalisé avec le concours de la SERL (aménageur) pour la réhabilitation des locaux. La SERL reste propriétaire des locaux.
<http://www.villagedescreateurs.com/le-passage-thiaffait/>

Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne Services

1^{er} mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Établir un recensement des RDC commerciaux vides pour définir une stratégie d'implantation du marché des échoppes.

Installation d'un marché des échoppes

• POURQUOI

Redynamiser le centre bourg de Craponne en y installant des usages éphémère et en profitant des logements vacants.

• QUOI

Utiliser les rez de chaussée du centre bourg inoccupés pour installer le marché une ou deux fois par semaine. Les forains s'installent à l'intérieur des cellules commerciales vides ou en façade devant les commerces inoccupés. Dans un cas, l'installation nécessite un accord préalable des propriétaires des cellules commerciales vides. Dans l'autre, les forains s'installent sur le domaine public.

Le marché des échoppes nécessite des aménagements légers pour pouvoir recréer des étals. Soit si les forains s'installent à l'intérieur des cellules et que celles-ci présentent des ouvertures alors il pourrait être imaginé des modules en bois reposant sur ces fenêtres ouvertes pour présenter les produits. Soit si la cellule commerciale ne présente pas d'ouvertures, les étals seront dressés à l'intérieur. Dans le cas d'étals installés sur l'espace public, il faut prévoir des structures modulaires qui peuvent se plier facilement.

Un concours d'idées auprès des étudiants de l'école de design de St Etienne pourrait être lancé en premier lieu pour établir une typologie de RDC mobilisables (en partenariat avec la collectivité) puis en second lieu pour suggérer des installations en fonctions des types de rez de chaussée et des types d'installation (intérieures ou extérieures).

• LOCALISATION

Craponne centre

• TEMPORALITÉ

1^{er} mandat

• QUI

Si les forains s'installent dans les cellules commerciales vides : négociation avec les propriétaires et mise en sécurité des RDC par la collectivité.

La commune pilote la réflexion sur le marché des échoppes et se rapproche de l'école de design de St Etienne pour proposer l'idée.

• POINT DE VIGILANCE

Les règles d'occupation, les assurances et les règles d'accessibilité des rez-de-chaussée vacants peuvent être un frein (ERP*).

• LEVIERS

Pas de financement connu à ce jour sur ce type d'investissement.

Voir comment le dispositif FISAC peut s'adapter à l'idée.

• OBJECTIFS, ATTENDUS

Redonner l'envie et l'habitude de déambuler dans le centre de Craponne.

• RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Aucune. Première nationale à Craponne.



Illustration de ce à quoi pourrait ressembler le marché des échoppes

Axe I - solidarité et métamorphose de Craponne Services

2^{ème}
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Rencontrer CitéLib et le
PNR du Pilat

Services partagés

• POURQUOI

Donner un avantage concurrentiel à habiter Craponne en offrant à ses habitants des services innovants et partagés sur les champs de la mobilité, du logement, de l'espace public...

Renforcer le sentiment d'appartenance collective à un territoire d'innovation et de créativité

• QUOI

Le centre bourg de Craponne est constitué en majorité d'habitat collectif sans espaces extérieurs, sans espaces de stockage ... c'est un habitat qui répond mal aux aspirations des nouveaux habitants en quête d'un bout de jardin et d'un garage. Récemment, une opération de l'OPAC* au centre de Craponne a démontré qu'habiter le centre-bourg pouvait être séduisant. En conservant l'enveloppe bâtie, le ré-aménagement intérieur de l'immeuble requalifié a permis de dégager pour chaque logement un patio ou une terrasse. Le succès a été immédiat, les logements sont tous loués.

Pour offrir des avantages à vivre dans le centre de Craponne il faut offrir aux futurs habitants des services innovants et si possibles partagés. Tester l'opportunité de mettre à disposition 2-3 voitures partagées en lien avec le réaménagement de la place du Marchédial à Craponne permettrait de répondre à cet enjeu d'innovation et à celui d'une mobilité facilitée en milieu rural complémentaire au système de covoiturage où des habitants qui font le même trajet décident de mutualiser un véhicule.

Offrir des espaces extérieurs type jardins partagés ou jardins familiaux associés aux logements du centre de Craponne également. Il faudra y réfléchir dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-bourg qui devra être capable de repérer les espaces propices en lien avec la stratégie de reconquête de l'habitat.

A une autre échelle, celle d'un bâtiment il pourrait être intéressant, par exemple, dans le cadre de rénovations, de réserver des espaces mutualisés type chambre d'amis, buanderie, cuisine d'été qui sont autant de services partagés attractifs et innovants.

• LOCALISATION

A Craponne, dans le centre-bourg.

• TEMPORALITÉ

2^{ème} mandat

• QUI

Pour les voitures partagées : la comcom* (pour l'impulsion) en partenariat avec un opérateur (pour la mise en service). La collectivité peut dans un premier temps se rapprocher d'un opérateur (citéLib-voir référence) pour discuter l'opportunité.

Pour le covoiturage : la conciergerie et Radio Craponne pourraient être les relais des demandes de covoiturage.

Pour les jardins partagés : la commune dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre bourg de Craponne (pour l'indentification des espaces potentiels) et de la révision de son PLU (pour le zonage et les dispositions réglementaires).

Pour les espaces mutualisés : la commune dans le cadre de la révision de son PLU par l'intermédiaire de prescriptions. Ces prescriptions pourront également être l'occasion d'imposer le bois local dans les constructions et réhabilitations.

• POINT DE VIGILANCE

Prévoir pour les voitures partagées une montée en charge progressive, inventer une formule peu coûteuse pour la collectivité qui fasse office de test avant de déployer une solution plus pérenne.

Attention pour le covoiturage à ne pas multiplier les plateformes internet (nationales type blablacar, régionales type covoiturage rhône alpes, et locales) d'autant qu'elles excluent les populations qui n'ont pas accès à internet.

• LEVIERS

Partenariat publics / privés

Financement mobilité : CD*, Pays, Leader, TEPCV*

• OBJECTIFS, ATTENDUS

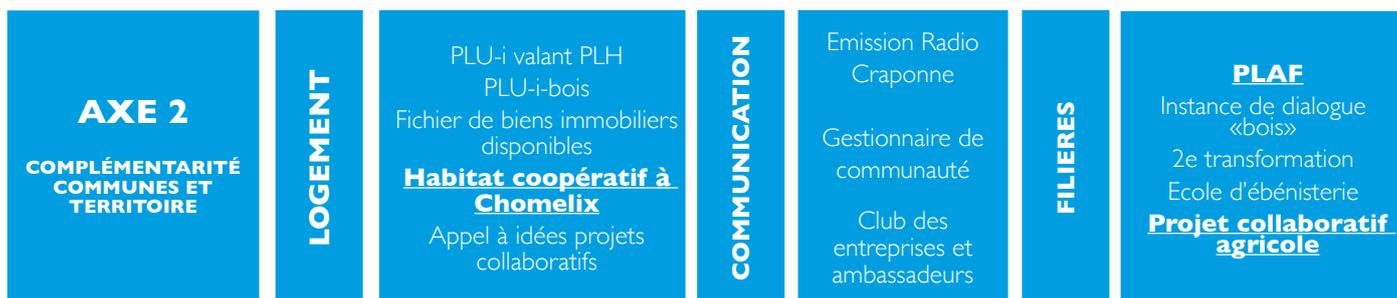
Démultiplier les innovations pour donner l'image d'un territoire ambitieux et hyperactif.

• RÉFÉRENCE SIMILAIRE :

- A Pélussin (42) CitéLib (marque de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Alpes-AutoPartage) a implanté sa première voiture partagée en milieu rural en partenariat avec le PNR du Pilat

- Mopeasy est une plateforme de réservation de voitures partagées en milieu rural

Axe 2 - complémentarité communes et territoires



Enjeu territorial

Coordonner le développement du territoire de la comcom* de manière solidaire en jouant des complémentarités et du potentiel d'innovation de chacune des communes et de ses acteurs.

Objectifs

De nombreux logements du centre-bourg de Craponne tombent en ruine, les lotissements de la commune ne trouvent pas preneurs, certaines autres communes du territoire construisent des logements qui viennent concurrencer ces offres et qui déstabilisent un marché déjà très détendu ; tous ces éléments militent en faveur d'une coordination indispensable des projets d'habitat à l'échelle de la comcom* et d'une réflexion sur les nouvelles manières d'habiter (espaces extérieurs, proximité aux services, nouveaux services...). La communication est au coeur de cet axe de travail pour donner envie aux futurs habitants et investisseurs de venir habiter le territoire. Outre les élus des différentes communes qui doivent mieux communiquer entre eux, elle concerne également

les acteurs économiques de la filière agricole et de la filière bois pour mieux définir leurs besoins, monter des nouveaux partenariats et des projets communs.

Stratégie

Le montage et la réunion d'un club des entreprises ainsi que la réflexion sur la filière bois et filière agricole semblent les actions les plus mûres à aboutir dès à présent. En parallèle, il faut se saisir de la révision du PLU de Craponne pour engager à l'échelle communautaire le débat sur la planification du logement. Pour alimenter les débats, il faut dans le même temps travailler sur la recherche de nouvelles formes d'habitat en approfondissant particulièrement le sujet de l'habitat coopératif à Chomelix. Ces différents chantiers permettront d'alimenter en contenus une émission hebdomadaire diffusée sur Radio-Craponne et un gestionnaire de communauté chargé de faire parler d'une comcom* ambitieuse et innovante sur les réseaux sociaux et à l'extérieur de son territoire.



Axe 2 - complémentarité communes et territoires Logement

2^e
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Prendre contact avec le CREFAD,
les associations la Brèche et
dASA et Habicoop

Habitat coopératif

POURQUOI

Proposer des façons d'habiter alternatives à la maison individuelle

Proposer des modes de production de logement autre que la promotion privée à coût maîtrisé

QUOI

Il est frappant dans le territoire à l'entrée de chaque commune de trouver un panneau de promotion pour la vente de terrains viabilisés. Ces terrains ne trouvent pas acquéreur à l'image des deux lotissements de Craponne car les besoins et les attentes des habitants semblent évoluer. Une élue de Chomelix faisait remarquer au premier atelier que «le lotissement ce n'est pas la campagne». Effectivement, si la nécessité de posséder un espace extérieur à son logement privatif demeure, la forme proposée n'est pas une réponse adéquate. Le Maire de Craponne faisant remarquer par ailleurs que les prix proposés (entre 29,70 et 39,70 euros/m²) sont trop élevés pour les ménages s'installant. Dans ce contexte, réfléchir à des formes d'habitat alternatives et à coût maîtrisé est une nécessité.

L'habitat coopératif peut être une forme de réponse à cet enjeu. Il s'agit de regrouper plusieurs habitants souhaitant acquérir un logement en construction ou réhabilitation pour réaliser une opération conjointe. C'est un concept basé sur des valeurs de solidarité, d'entraide et qui peut également être placé sous le signe de l'intergénérationnalité. En effet, l'habitat collaboratif peut aussi être une réponse à l'enjeu du vieillissement dans le logement en regroupant plusieurs personnes d'âge mûr ne souhaitant plus vivre isolément dans un même immeuble. Cette formule permet de partager des espaces communs tout en gardant son autonomie. Car l'habitat collaboratif intergénérationnel ou pas permet, outre de maîtriser le prix de sortie de son logement, de mutualiser des espaces (chambre d'ami, cuisine, buanderie, salle de jeux ...) et de donner une réelle plus-value à ce type d'habitat par rapport à un habitat classique.

LOCALISATION

Chomelix

TEMPORALITÉ

2ème mandat

QUI

La commune de Chomelix a été pressentie dans le cadre des ateliers pour travailler le sujet de l'habitat coopératif. Il faudra en premier lieu se rapprocher du CREFAD (Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement) qui coordonne les associations de développement local et de son antenne Clermontoise puis de l'association la Brèche à la Chaise Dieu et d'ASA basée à Brioude particulièrement active sur l'accompagnement de projets d'éco et d'auto-construction et de chantiers participatifs.

Dans un second temps, il pourrait être opportun d'organiser sur ces bases une réunion d'information sur «qu'est-ce que l'habitat coopératif» auprès des élus et des habitants en faisant intervenir des personnes engagées dans ce type de projet et Habicoop (association de promotion et d'accompagnement des coopératives d'habitants) afin de bénéficier d'un retour d'expérience.

POINT DE VIGILANCE

La révision du PLU de Craponne est le moment opportun pour lancer une réflexion intercommunale sur la planification du logement et les formes d'habitat et faire se tenir une réunion d'information sur l'habitat coopératif.

LEVIERS

Projet d'initiative privée. La collectivité accompagne le groupe de coopérateurs mais n'est pas maître d'ouvrage de l'opération.

OBJECTIFS, ATTENDUS

Trouver une alternative à la maison individuelle en milieu rural. Démultiplier ce type de projets.

RÉFÉRENCE SIMILAIRE :

- Projet d'habitat participatif à Bertignat sur le territoire du PNR Livradois Forrez (projet en construction et non en réhabilitation d'un bâti existant - pas de référence de réhabilitation participative en milieu rural)
- Construction neuve : Villeurbanne et le village vertical / Projet « Chamarel » à Villeurbanne (groupe de personnes vieillissantes qui cherchent à s'installer dans le même immeuble)
- Réhabilitation : projet à la Guillotière en partenariat avec une association « La Gargouse »

La politique du logement en secteur détendu

Le concept de jachère et les pistes pour la reconquête du logement de centre-bourg

Le 19 janvier 2016, **un atelier spécifique sur la question du logement en secteur détendu** a réuni une trentaine d'acteurs concernés pour partager leurs expériences et **identifier collectivement des pistes d'actions potentielles**.

Autour de la table, se sont regroupés :

- collectivités : Communauté de communes du Pays de Craponne, mairie de Craponne, Communauté de communes du Val de Besbre, Pays du Velay
- services de l'état : DREAL Auvergne Rhône Alpes, DDT43, DDT03, Conseil départemental de l'Allier
- CEREMA
- Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat
- SOLIHA association au service des particuliers, collectivités territoriales et institutions pour l'amélioration de l'habitat
- OPAC 43
- Caisse des dépôts et consignations
- EPF SMAF (Syndicat mixte d'action foncière)
- PNR Livradois Forez
- Passagers des villes - équipe de conception.

Dans un contexte globalement identique sur les deux sites de l'atelier des territoires d'absence de marché du logement lié à une très faible demande et d'augmentation de la vacance liée à un vieillissement et une baisse de la population, l'équipe de conception fait le pari que le redémarrage du marché se fera après la réussite globale de la redynamisation des territoires.

En attendant, elle propose un **concept de jachère «urbaine»** qui consiste à sécuriser le patrimoine bâti existant pour éviter qu'il ne tombe en ruine et pour préserver ses qualités de construction (charpente, toiture, murs...). Il s'agit de garantir l'intégrité physique de l'enveloppe bâtie pour le jour ou le marché va «re-décoller». La gestion de l'attente en termes juridiques, financiers et opérationnels pose question. Les acteurs présents autour de la table ont pu s'exprimer sur le concept proposé en faisant état des enjeux spécifiques dans ces contextes détendus, en exposant tour à tour leurs initiatives et en identifiant collectivement des premières pistes d'action.

Les constats et enjeux spécifiques liés au logement dans ces contextes détendus sont les suivants :

1- **un marché (logement) très détendu** (surtout en Allier) **et une concurrence des parcs** publics et privés

2- **l'absence de vision d'ensemble**. Dans le Val de Besbre, malgré les OPAH* qui rencontrent des résultats satisfaisants, les opérations restent ponctuelles. Les OPAH* sont des outils à 3-5 ans qui ne sont pas à l'échelle de temps adéquat pour reconquérir un centre-bourg (action de plus long terme à 10-15 ans) ni à l'échelle spatiale. En effet elles permettent la rénovation d'un logement, pas d'un îlot dégradé.

3- **la vacance est un phénomène hybride** qui rencontre plusieurs types de désaffection. **L'enjeu de l'adaptabilité du logement est fort mais aussi celui de démolir**. La vision d'ensemble est plus que nécessaire pour une action de défaisance adaptée. En effet les bailleurs démolissent sur fonds propres et parfois quand le patrimoine n'est pas amorti ce qui représente un levier d'action limité et donc précieux qu'il faut utiliser à bon escient.

4- la démographie et les évolutions sociétales et comportementales évoluent beaucoup plus vite que les temporalités dans lesquelles investissent les bailleurs et la Caisse des dépôts et consignations. **Ce décalage pose des questions de rythme**.

5- **la communication sur les centres bourgs à l'échelle nationale manque**. C'est un enjeu majeur pour redonner envie de vivre dans les centres bourgs.

Parmi les initiatives et les pistes d'action exprimées :

1- au delà du logement, il est indispensable d'**apporter des services** (portage de repas, ménage, bricolage ...)

2- **associer acteurs privés et publics** car ils sont en concurrence

3- les centres bourgs devraient **se doter d'une stratégie à 10-15 ans** qui doit pouvoir évoluer dans le temps. A ce titre, Craponne vient de lancer un marché pour une étude de revitalisation de son centre bourg qui doit conduire à l'élaboration d'une stratégie de reconquête. Le PNR Livradois Forez partie prenante de la démarche «habiter autrement les centres bourgs» lancée par le conseil départemental du Puy de Dôme et portant sur l'attractivité globale des territoires partage cette nécessité. Il identifie

trois incontournables pour la revitalisation des centres bourgs :

- **la définition d'une stratégie pour les centres bourgs à 5-10-15-20 ans notamment foncière** qui a permis par exemple à la commune d'Olliergues de conventionner avec l'EPF

- **la participation citoyenne**

- la stratégie logement doit être couplée à une **stratégie de reconquête des espaces publics** pour donner une qualité d'habiter globale aux centres-bourgs.

4- avoir recours au **financement participatif** est une piste discutée. Le PNR Livradois Forez est aujourd'hui entré dans une phase opérationnelle de la démarche «habiter autrement les centres-bourgs» et recherche des modalités d'intervention financières notamment au travers de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). La commune de Craponne suggère que la collectivité porte le foncier et qu'un professionnel du bâtiment soit co-actionnaire d'une opération de centre bourg dans une logique donnant-donnant.

5- **apporter une expertise technique pour l'action privée** semble incontournable (suivi des travaux, accompagnement...) afin que réhabiliter soit aussi «facile» que de construire une maison pour un particulier.

6- **penser évolutivité des logements.** Alejandro Aravena, prix d'architecture Pritzker 2016 pense depuis 2003 l'évolutivité des logements en proposant des demi-maisons réalisées de sorte à ce que les habitants puissent construire et peindre à leur guise la moitié de la maison laissée vacante.

7- **aménager les espaces publics** qui contribuent à l'attractivité globale des centres-bourgs.

La Caisse des dépôts et consignations ainsi que l'EPF sont des acteurs et partenaires majeurs de la reconquête des centres-bourgs pour les collectivités. La loi de finance prévoit une enveloppe de 300 millions dédiés à la rénovation des centres bourgs. Quant à L'EPF SMAF, il détient un arsenal d'outils mobilisables par les collectivités. Par exemple, le droit de préemption urbain peut lui être délégué. Des conventions peuvent être passées entre EPF et collectivité permettant de baisser les taux d'intérêt pour acheter des terrains et ensuite soit construire, soit démolir. A ce titre, Jaligny dans le Val de Besbre vient d'adhérer à l'EPF qui va acquérir un bien sur la commune et le maintenir en état. l'EPF le tient à disposition de la commune pour le jour où elle souhaitera le récupérer. Le bâti est à rembourser sous 12 ans, le foncier en revanche n'a pas de limite de remboursement dans le temps. Différents type de baux existent également pour conventionner entre collectivité et EPF : bail emphytéotique, bail précaire, bail à réhabilitation.

EN SYNTHÈSE LES PISTES POUR LA RECONQUÊTE DU LOGEMENT DE CENTRE- BOURG

- Définir une stratégie de reconquête foncière et urbaine (intégrant les espaces publics) des centres-bourg à 10-15 ans
- Décloisonner les filières de production de logements : parc privé, social, commercial ...
- Associer la population
- Adopter une communication positive sur les centres-bourgs à l'échelle nationale
- Tester des montages opérationnels hybrides : partenariats publics/privés, fonds d'investissements ...
- Rassurer les investisseurs privés en proposant un accompagnement et un suivi des travaux

3 propositions extraites du manifeste pour une autre politique de l'habitat en secteur détendu*

1- différencier la politique de l'habitat pour prendre en compte la diversité des territoires (politique régionalisée)

2- adapter le patrimoine, retendre les marchés, favoriser la mobilité (action de démolition, action fiscale : immeubles hors marché exonérés de taxe foncière ...)

3- développer des offres de services associés au logement (changement de destination des logements pour les touristes, réfugiés, curistes ... services adaptés type bricolage, gestionnaire domotique ...)

* à l'initiative des associations régionales HLM des régions Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine

Axe 2 - complémentarité communes et territoires Communication

1er mandat

Emission radio craponne : organiser une émission thématique sur l'atelier du territoire, pour raconter la démarche et les orientations issues de ce travail

Gestionnaire de communauté : proposer un stage à un étudiant en journalisme/communication pour tester l'approche, par exemple sur un événement déjà connu du territoire (festivals, foires, ...)

Émission Radio-Craponne

QUOI

Émission de radio pour mieux valoriser les forces vives et initiatives du territoire
Communiquer sur les actions du projet de territoire

POURQUOI

Le plateau de Craponne regorge d'inventivité et d'originalité, qui sont en réalité assez peu connues de la part des habitants eux-même. Le média radiophonique est un média grand public qui touche une large audience. A travers Radio Craponne, on dispose d'un véhicule pour faire mieux connaître et aimer le territoire du plateau.

Faire une série thématique sur les actions du projet de territoire, par exemple :

- un portrait d'un ambassadeur
- une interview d'un ambassadeur
- un zoom sur chaque projet
- un point d'actualité mensuel sur le projet de territoire
- une interview de chaque membre de l'atelier

Un cycle hebdomadaire pour les formats courts (interview, zoom)

Une fréquence mensuelle pour les émissions thématiques plus poussées (projet, portrait)

LOCALISATION

Production sur le site de Radio Craponne
Reportage itinérant sur le territoire

TEMPORALITÉ

1er mandat

QUI

Gestionnaire de communauté / Chargé de mission communication

POINT DE VIGILANCE

Donner la parole aux acteurs

LEVIERS

Partenariat avec Radio Craponne, avec la web-tv Llvradois-Forez

Offre de stage pour un étudiant en journalisme / communication ?

OBJECTIFS, ATTENDUS

Faire mieux connaître les richesses et projets du territoire

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

La WEB TV Llvradois-Forez est un projet de média citoyen libre et indépendant auquel participent les habitants qui veulent témoigner des richesses de leur territoire.

Gestionnaire de communauté

QUOI

Augmenter la visibilité du territoire sur internet et en particulier les réseaux sociaux
Créer une communauté de personnes autour du projet de territoire

POURQUOI

Les réseaux sociaux offrent une plateforme qui permet une communication individualisée et originale, avec un investissement de départ qui reste très mesuré par rapport aux médias traditionnels (presse, salons...).

Animer la présence du territoire sur internet : réseaux sociaux, forum, site internet, blog...

Un bon gestionnaire de communauté produit au moins un contenu par jour (même bref, par exemple, un tweet ou un post). Réactivité exigée pour répondre aux commentaires.

LOCALISATION

Le gestionnaire de communauté peut être basé à distance. Déplacements fréquents à prévoir sur le territoire pour collecter du contenu.

TEMPORALITÉ

1er mandat

QUI

La gestion de communauté est un vrai métier (en fort développement). Au delà de la compétence, il est important d'identifier clairement cette mission au niveau institutionnel et managérial.

Le gestionnaire devra maîtriser les nouveaux médias de communication, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Linkedin, ...), video (Youtube, Dailymotion,...), pour construire et animer une communauté d'individus intéressés par l'actualité du territoire. Elle/Il est convaincue des atouts de la ruralité et souhaite faire la promotion de cet art de vivre. Autonome, force d'initiative, créatif(ve), aisance rédactionnelle, empathie, curiosité et facilité à nouer des contacts sont des compétences et aptitudes recherchées pour ce poste.

POINT DE VIGILANCE

Préciser les règles du jeu et les marges de manoeuvre du gestionnaire de communauté : règles de diffusion (validation), confidentialité, ligne éditoriale.

LEVIERS

Repérer les partenaires déjà actifs sur les réseaux sociaux et s'insérer dans leur dynamique.

OBJECTIFS, ATTENDUS

Une communauté active = des individus qui suivent et commentent l'actualité du territoire sur internet

Axe 2 - complémentarité communes et territoires Communication

1^{er}
mandat

Club des entreprises : rencontrer les chefs d'entreprises du territoire pour leur présenter le projet et recueillir leurs attentes / se coordonner avec la démarche VASUP

Ambassadeur du territoire : établir une pré-liste des ambassadeurs et tester le concept du portrait avec 1 ou 2 volontaires

Club des entreprises

QUOI

Participer à la mise en réseau des entreprises du territoire

POURQUOI

Les entreprises locales constituent les premiers vecteurs de développement économique (croissance endogène)

Les entrepreneurs en zone rurale souffrent d'un isolement et méconnaissent les potentiels de coopérations avec les autres entreprises de leur territoire

Organiser 1 à 2 réunions par an, pour nouer un contact direct avec les entrepreneurs et mieux cerner leurs attentes

1ère réunion : présentation du projet de territoire et des axes de développement, en particulier le volet économique

2è réunion : identifier les coopérations possibles de promotion du territoire (communication, recrutement, salons, ...)

LOCALISATION

Itinérante en fonction de l'évènement

TEMPORALITÉ

Lancement d'ici 1 an

1 à 2 réunions plénières / an + évènements ad hoc selon les secteurs/filières

QUI

10 à 20 entreprises - volontaire - pour démarrer, tous secteurs confondus, à l'échelle du plateau (VASUP*)

ComCom*/Pays dans le cadre de la démarche VASUP - Portage par l' élu référent et les services techniques de la Comcom* (à voir avec la nouvelle répartition des compétences dans le cadre de la fusion des intercommunalités) - CMA/CCI*

POINT DE VIGILANCE

Limitier le nombre de réunions dans l'année et veiller à la convivialité.

LEVIERS

Coûts liés à l'animation (moyens humains, logistique)
Pays (LEADER)

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Club d'entreprises à Varennes-sur-Allier (03) / Conseil de développement des Pays

Ambassadeurs du territoire

QUOI

Profiter de sa situation professionnelle, des événements, des voyages pro ou perso pour parler du territoire et fournir des arguments aux personnes et entreprises que l'ambassadeur rencontre afin d'inciter à mieux connaître et venir investir.

POURQUOI

Le territoire regorge d'atouts non connus ou méconnus

Au vu des moyens financiers du territoire, une campagne de communication à grande échelle n'est pas réaliste : stratégie de communication multi-canal axée sur une communication très incarnée, personnalisée et ciblée

Créer un annuaire des ambassadeurs avec des portraits

Couverture média Radio Craponne (un portrait par semaine/mois + interview + émission thématique)

Délégations élus+ ambassadeurs dans les salons

TEMPORALITÉ

Lancement d'ici un an

Organisation d'un évènement local pour créer cette communauté des ambassadeurs du territoire + formation (fourniture d'un kit de communication, d'éléments de langage). Ensuite RDV une fois par an (par exemple cocktail). Certains volontaires peuvent aussi participer aux événements de promotion du territoire (cf salon par exemple).

QUI

Impliquer les artisans haut de gamme dans le projet de la maison du design bois avec St Etienne M. Jay pour aller voir la fédération française équestre + parler du territoire dans les événements hippiques

Velforplast pour présenter le territoire dans les salons emplois, etc

Le Directeur du festival de la Chaise Dieu, parler du plateau de Craponne de manière plus large lors du festival, idem pour le festival Country Croisement avec club des entreprises.

Associer le gestionnaire de communauté

LEVIERS

Elaboration d'un kit de communication (plaquette, pins...)

Formation/accompagnement des ambassadeurs
Organisation de 1 à 2 réunions par an pour créer du lien

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Only Lyon - démarche ambassadeurs

Axe 2 - complémentarité communes et territoires Filières

1^{er}
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Lancer le PLAF et voir avec le CRPF
Préparer communication

PLAF

QUOI

Le Plan Local d'Actions Forestières se définit par des actions de diagnostics forestiers et d'animation auprès des sylviculteurs.

POURQUOI

Avec 38% de sa surface en forêt, le bois constitue l'identité paysagère du territoire et est à l'origine d'une filière économique structurante pour la communauté de commune. C'est également une ressource qui permet de valoriser l'image du territoire en termes de cadre de vie, d'énergie renouvelable, d'innovation, etc. Il s'agit donc de soutenir cette filière en améliorant sa structuration et en accompagnant son développement.

Le PLAF permet aux propriétaires de mieux connaître leurs forêts et de disposer de conseils gratuits et personnalisés d'un technicien forestier de proximité. Il s'agit d'établir un diagnostic forestier précis, de fixer des orientations de gestion à mener et de créer un mouvement durable de mobilisation des bois, et d'information des sylviculteurs, afin d'amener du bois à l'économie régionale.

Sur Craponne, il y aura un diagnostic (y compris socio-économique) sur la moitié du territoire suivi d'une animation pour motiver les propriétaires. Puis la deuxième année l'autre moitié du territoire sera concernée.

Le but est de faire connaître aux propriétaires les biens qu'ils ont, de faire se rencontrer les acteurs de la filière bois. L'objectif est d'améliorer la gestion et la mobilisation des forêts.

Il est proposé de faire du PLAF de la communauté de communes de Craponne-sur-Arzon un projet plus coopératif en intégrant l'aval de la filière.

LOCALISATION

Ensemble du territoire

TEMPORALITÉ

Un dossier de demande de crédits a été déposé fin 2014 pour Craponne, mais n'a pas été validé par le comité de programmation. Il faut donc attendre le prochain appel à projet, avec un lancement de la démarche en 2017.

QUI

Le CRPF réalise l'animation et le diagnostic, en lien avec les propriétaires forestiers, les entrepreneurs de travaux forestiers, les acteurs de la 1ère transformation et 2ème transformation.

POINT DE VIGILANCE

Cette démarche doit permettre d'amorcer, d'affiner, de discuter les projets de développement de la 2ème transformation

LEVIERS

Des financements publics du département, de la Région et de l'Europe (via le FEADER) peuvent être sollicités

OBJECTIFS, ATTENDUS

Améliorer la gestion et la mobilisation de la forêt
Indicateurs : nombre de propriétaires mobilisés pendant le PLAF, nombre de projets mis en place suite au PLAF, quantité de bois mobilisés en plus suite au PLAF

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

- Les Plans de Développement de Massif du Pays d'Arlanc et du Haut Livradois (ex PLAF) ont permis notamment la mise en place d'une association de propriétaires forestiers qui compte plus de 160 adhérents. L'objectif est de rassembler des propriétaires forestiers passionnés afin d'échanger sur les techniques sylvicoles par l'organisation de réunions sur le terrain, de visites d'entreprises... L'association permet également de conserver une dynamique de développement sur le territoire.

- PLAF des Communautés de communes du Pays d'Ambert et de Livradois Porte d'Auvergne. PLAF entamé en 2012. . Pour l'instant, actions de formation pour les propriétaires sur la gestion des forêts.

Instance de dialogue sur la ressource bois

QUOI

Créer un lieu d'échanges et de dialogue permettant de valoriser la ressource forestière locale, afin d'aider à la commercialisation, notamment vis-à-vis de la 2ème transformation, et permettant de valoriser l'image du territoire.

POURQUOI

Avec 38% de sa surface en forêt, le bois constitue l'identité paysagère du territoire de la communauté de communes du Pays de Craponne-sur-Arzon, avec notamment de nombreuses plantations de pin sylvestre qu'il serait intéressant de valoriser. Mais la ressource est détenue par une multiplicité de propriétaires qui rend difficile la gestion coordonnée de la forêt. Travailler en collaboration est un enjeu très important pour l'avenir de la filière dans un contexte de concurrence forte des pays voisins notamment sur le champ de la transformation (cf. transformation du chêne français en Chine) et d'opportunité de développement important (cf. réhabilitation thermique du bâti, nouvelles normes). La mise en place d'une instance de dialogue qui réunisse les acteurs de la filière pourrait déboucher sur la création d'une association locale pour répondre à des besoins concrets (par exemple la mise au point d'un logo «bois de fabrication française»). Il peut être utile de faire témoigner et/ou d'associer les autres associations de communes forestières du massif central (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes). L'Union Régionale des Communes Forestières et l'interprofession Auvergne Promobois pourraient intervenir dans le cadre de l'instance de dialogue une fois par an en proposant des manifestations type visites, rencontres entreprises, architectes, scieries, propriétaires, bureaux d'étude et collectivités. Cette instance de dialogue peut s'adosser au club des entreprises comme une section particulière avec ses rendez-vous spécifiques. L'implication et la volonté des élus locaux du territoire est un plus et donne du poids à l'instance. Ils peuvent par exemple être volontaires pour prescrire dans les documents d'urbanisme l'utilisation du bois, pour le recommander à leur maître d'oeuvre et ainsi construire un bâtiment public en bois, qui serait une vitrine de la ressource locale.

LOCALISATION

Itinérante en fonction de l'évènement

TEMPORALITÉ

Lancement d'ici un an
Organisation d'un événement local avec Auvergne promobois pour créer cette communauté des professionnels du bois.
1 à 2 réunions / an + évènements ad hoc

QUI

L'interprofession Auvergne Promobois, acteurs privés et publics de la filière bois, PNR LF, élus...

POINT DE VIGILANCE

Les élus ont peu de marge de manœuvre sur cette action. Ils peuvent être des relais locaux de l'instance, des porteurs de projets pilotes en lien avec la démarche,...

Ce projet est en lien avec les autres actions sur la filière bois et notamment le développement de la 2ème transformation et la construction en bois local (maison du design et du bois, école d'ébénisterie).

LEVIERS

Coûts liés à l'animation (moyens humains, logistique)

OBJECTIFS, ATTENDUS

Développer et promouvoir le bois local.
Indicateurs : nombre de constructions en bois labellisées sur le territoire

RÉFÉRENCE SIMILAIRE :

Comité de massif de la forêt de Mormal. Ce comité est une instance de dialogue où siègent des élus du territoire, des représentants des différentes instances, et qui peut être étendu à des usagers. Il a l'ambition de mettre tous les partenaires autour d'une table pour définir les grandes orientations de gestion de la forêt et les actions sur le long terme et ne pas se consacrer uniquement à un dialogue bilatéral. Le comité de massif se réunit à raison de deux fois par an.

Seconde transformation

QUOI

Développer la seconde transformation bois sur le territoire

POURQUOI

Ressource naturelle essentielle du territoire, le bois pourrait être mieux valorisé et surtout être valorisé localement. Cela permettrait de maintenir et même de créer des emplois sur le territoire. Il est donc important de développer l'aval de cette filière économique majeure du territoire, afin d'avoir une filière bois bien structurée de l'amont à l'aval.

A la suite du PLAF (après 1 à 2 ans d'animation) il faudrait créer un **groupement de propriétaires sylvicoles** pour pérenniser l'action. Sur le territoire le PLAF peut aider à cela, à travers le diagnostic et l'animation (les acteurs discutent entre eux).

Il serait également intéressant en parallèle ou à la suite du PLAF de mettre en place une **charte forestière de territoire**, avec la Chaise Dieu par exemple. Cette charte permet de partager un diagnostic, des enjeux et des actions à conduire ensemble, de structurer un projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire rural, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique social et culturel.

Cela permet ensuite aux propriétaires et aux élus d'être organisés pour entamer des discussions avec les acteurs locaux de la 2ème transformation sur l'utilisation du bois local : comment peut-on jouer sur la qualité du bois et le valoriser jusqu'à la 2ème transformation (quels produits peut-on créer en regard de ses qualités ?). La communauté de communes en lien avec la Région pourrait ainsi **accompagner les entreprises** de son territoire qui veulent se diversifier ou développer la 2ème transformation. Le territoire peut également se positionner en lieu d'**implantation de nouvelles entreprises** de la 2ème transformation (garantir les conditions d'accueil).

Il faut, en parallèle, travailler sur la **commande publique** pour pouvoir faire apparaître le bois local : des possibilités existent dans le code des marchés publics.

Il s'agit également de travailler sur les **PLU** pour inciter à la construction bois (prescriptions architecturales). Faire de la sensibilisation à la construction bois.

LOCALISATION

Ensemble du territoire, voire au-delà pour la charte forestière

TEMPORALITÉ

Court terme (d'ici 2017) pour le travail sur les PLU et la commande publique. Second mandat pour la charte forestière et l'accompagnement des entreprises.

QUI

Les élus doivent porter la dynamique et les projets en collaboration avec les acteurs de la 1ère et 2ème transformation, le PNR LF, Auvergne Promobois,...

POINT DE VIGILANCE

Cette action nécessite un ou des élus moteurs sur cette thématique pour porter et lancer les différents projets.

Ce projet est en lien avec le projet de PLAF et avec les autres projets d'animation de filières (agricole, équine,...).

La communauté de communes s'est positionnée comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ainsi, cette action de développement de la filière bois peut rentrer dans cette démarche TEPCV en permettant de développer des énergies renouvelables qui valorisent les ressources locales, qui fait partie des thèmes d'actions à développer pour devenir TEPCV.

LEVIERS

Financements possibles par le FEADER : mesures 2.1.2 « Services de conseil dans le domaine forestier », 9.2 « Mise en place de groupements de producteurs forestiers », 16.0.3 « Projets de coopération en milieu forestier »

Financements possibles par la Région : aide pour la promotion du bois dans la construction et aide dans le cadre du Programme régional pour le développement de la qualité des produits

OBJECTIFS, ATTENDUS

Permettre les conditions pour développer la filière bois, en particulier la 2ème transformation sur le territoire.

Indicateurs : nombre de propriétaires sylvicoles dans le groupement, engagement d'une charte forestière de territoire, nombre d'entreprises nouvellement implantées sur le territoire dans le secteur de la 2ème transformation, nombre de diversification d'entreprises vers la 2ème transformation sur le territoire, nombre de PLU avec incitation à la construction bois.

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Charte forestière de territoire de l'arrondissement d'Ambert. Elle a débouché sur 30 actions pour la période 2012-2017 notamment sur la structuration de la filière bois-énergie et la mise au point d'une offre groupée «équipement en chaudière + livraison de plaquettes + maintenance» dans une logique de circuit court et la définition d'un mode opératoire pour l'exploitation des bois en concertation avec les professionnels de l'exploitation forestière.

Mettre en place un groupe agricole au sein des élus pour porter la démarche d'animation avec la chambre d'agriculture

Projet collaboratif agricole

QUOI

Le secteur agricole est un secteur d'activité important pour le territoire, qui emploie 15% de la population active, soit deux fois plus qu'au niveau départemental et trois fois plus qu'au niveau régional. Les productions de qualité (un label rouge existe et plusieurs marques ont été développées, comme la pomme de terre de Craponne et les fruits rouges des monts du Velay), la valorisation (plusieurs ateliers de transformation) et la vente en circuit-court sont très présentes sur le territoire. La mise au point d'un projet agricole commun permettrait un plus grand rayonnement des produits à l'extérieur du territoire jusqu'aux agglomérations lyonnaise et stéphanoise.

POURQUOI

La mise en œuvre d'un projet agricole commence par une phase d'animation, qui peut être réalisée avec la chambre d'agriculture, afin de faire ressortir les enjeux du territoire et les besoins des agriculteurs (l'échelle de travail se situerait entre celle de la communauté de communes et celle du Pays). En fonction des résultats, il faudra construire le « cahier des charges » de la démarche, du projet. Dans tous les cas il faut arriver à réunir un groupe d'agriculteurs motivés, accompagnés par les élus et la chambre d'agriculture. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Créer un drive en s'appuyant sur la plateforme « Terroirs de Haute-Loire », avec le problème des débouchés locaux qui ne sont pas forcément importants (peu de population...).
- Commercialiser les produits locaux lors d'événements sur le territoire : soit par des paniers garnis ou des box, soit en créant un point de vente collectif éphémère (lors des festivals country, Trifolia, Chaise Dieu,...)
- Se rapprocher des points de vente collectifs de Rhône-Alpes pour y proposer des produits de Haute-Loire. Envisager la possibilité d'un PVC ambulante.
- Développer une AOP sur la pomme de terre de Craponne et un espace de vente dédié à au sein de la coopérative. Pérenniser la ressource en terme de volume
- Jeter des ponts entre producteurs, artisans et commerçants du territoire pour la transformation et la commercialisation des produits du territoire

LOCALISATION

Ensemble du territoire

TEMPORALITÉ

Le lancement de l'action peut avoir lieu rapidement, d'ici 1 an.

La mise en œuvre peut être assez longue et dépend des besoins recensés et des volontés locales. Peut durer plusieurs années.

QUI

Les agriculteurs sont les acteurs concernés, la chambre d'agriculture est à associer comme appui technique et animateur, la com com* (avec le Pays du Velay ?) doit porter la démarche.

POINT DE VIGILANCE

Le projet agricole peut être un moyen de créer un lien entre les agriculteurs et les élus. Il est convenu de mettre en place un groupe agricole pour identifier les besoins des agriculteurs.

Ce projet est en lien avec les actions du Pays sur la thématique agricole, ainsi qu'avec le PAD (programme de développement agricole) en cours d'élaboration.

Ce projet est également relié aux projets d'animation des différentes filières du territoire (bois, équine, club des entreprises,...) au marché des échoppes (lieu de commercialisation) et au sentier de découverte.

LEVIERS

Des coûts essentiellement liés à l'animation et aux études, à la fois pour l'intercommunalité et la chambre d'agriculture.

Les coûts dépendront ensuite des besoins identifiés et des projets qui seront mis en œuvre.

Des financements possibles de la Région et sur les fonds FEADER : mesure 4.2.2 « Aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs de transformation et de circuits courts de commercialisation », 16.0.1 « Soutien aux projets de valorisation locale des matières premières », programme Leader

OBJECTIFS, ATTENDUS

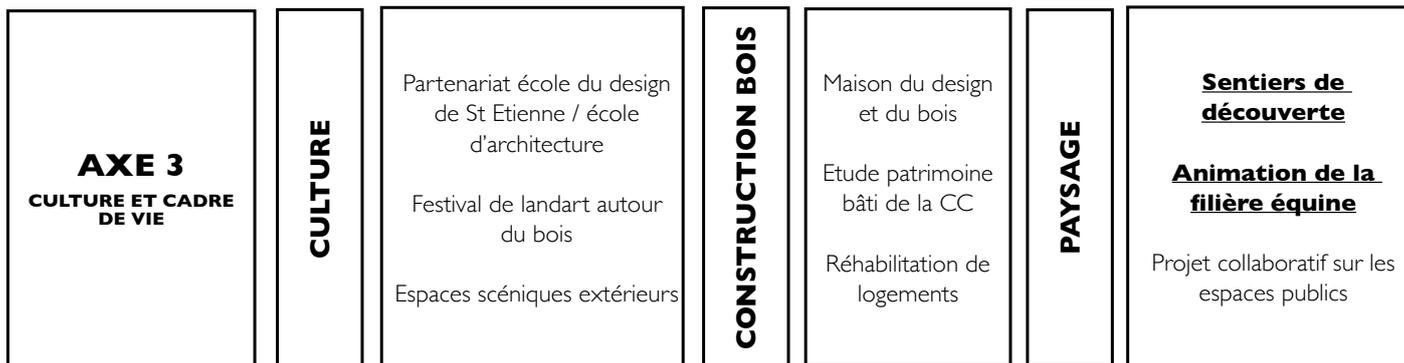
Développer des initiatives sur le territoire, faire connaître les produits du terroir.

Indicateurs : nombre d'initiatives (de projets) accompagnées, nombre de réunions du groupe agricole

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

Association « Made in Gévaudan ». L'association Made in Gévaudan a vu le jour suite à la création d'un groupe de travail motivé pour travailler à l'élaboration d'une charte et d'un cahier des charges pour un projet de vente en ligne. Le groupe a attiré de nombreux artisans ou producteurs et a bénéficié de la création d'un poste d'agent de développement qui accompagne les travaux de l'association et de ses projets.

Axe 3 - culture et cadre de vie



Enjeu territorial

Perpétuer la culture d'innovation et de créativité du territoire et le faire savoir à l'extérieur tout en renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants.

Objectifs

Le pays de Craponne accueille chaque été son festival musique country et à l'automne la Trifolia (fête de la pomme de terre du plateau de Craponne). Le festival mondial de musique baroque a lieu tous les ans à la Chaise Dieu à 20 kilomètres de là. Le territoire est ancré dans une tradition événementielle forte qu'il faut pérenniser et renforcer avec le concours des habitants. Le territoire possède par ailleurs d'autres originalités parmi lesquelles l'hippodrome le plus haut d'Europe à Jullianges ou le chemin de St Jacques de Compostelle qui traverse la comcom* du nord au sud. Au carrefour de ces événements, de ces équipements et du contexte territorial marqué par le bois se trouvent des projets à inventer à une échelle dépassant

le périmètre de la comcom*. Un festival de land art autour du bois, un sentier de découverte à pied ou à cheval sont par exemple des projets d'envergure pouvant associer largement les habitants du territoire.

Stratégie

Le sentier de découverte du territoire est un projet fortement mobilisateur pour les habitants et qui permet de redonner confiance car il incite à s'interroger sur ce qui fait la beauté et le charme du territoire. Il est facile et rapide à mettre en oeuvre. Il faut capitaliser en terme de méthode sur la démarche collaborative lancée par la commune de St-Victor-sur-Arlanc pour le réaménagement de ses espaces publics où les habitants ont été associés très en amont et impliqués jusque dans la réalisation des aménagements. Organiser un cinéma en plein air par exemple à l'hippodrome est l'occasion d'entamer le dialogue sur le devenir de la filière équine et les espaces scéniques extérieurs (cf-fiche action).



Axe 3 - culture et cadre de vie Paysage

1^{er}
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Lancer un appel radio via Radio Craponne pour la mise au point de l'itinéraire du sentier de découverte sur la base d'une proposition préexistante

Sentiers de découverte

POURQUOI

Connecter entre eux les points d'intérêt patrimoniaux et les faire redécouvrir aux habitants
Redonner confiance aux habitants du territoire.
Développer le tourisme vert en profitant de l'inscription du territoire dans des réseaux à plus grande échelle (St Jacques de Compostelle)
Donner l'occasion de passer dans tous les villages du territoire et faire vivre ainsi les commerces et les services des communes.
Faire découvrir les produits locaux.

QUOI

Le territoire regorge d'éléments paysagers et naturels intéressants : points de vue sur la vallée de la Dore, coulée de Bourianne, sites des gorges de l'Arzon, vallée de l'Ance ... qui ne sont que les éléments les plus emblématiques. Le projet du sentier de découverte a pour but de relier ces points d'intérêt entre eux en s'appuyant sur l'axe central constitué de la voie pré-gauloise appelée «Bollène» et d'une voie pré-romaine. L'objectif est de redonner confiance aux habitants dans leur territoire, celui qu'ils côtoient tous les jours et dont ils ont du mal à percevoir les qualités. Son tracé a déjà été dessiné par des bénévoles de la société d'histoire de Craponne dans le cadre d'une candidature Leader. Le balisage pourra faire l'objet d'un chantier collaboratif regroupant les habitants motivés. La société d'histoire de Craponne continue de travailler au recensement des points d'intérêt patrimoniaux, il pourrait être opportun qu'elle soit le pilote pour le balisage du sentier de découverte. Un RDV (annoncé par radio Craponne et via les associations sportives) pourrait être donné pour recruter des bénévoles. Le sentier de découverte a une double vocation : pour les habitants locaux, être convaincu des richesses du territoire, pour les touristes, découvrir ses richesses. Le tracé du sentier de découverte peut être aussi l'occasion

de repérer les sites opportuns pour développer ultérieurement un festival de land art par exemple (cf. fiche action espaces scéniques extérieurs). Des boucles thématiques pourraient être développées à terme .

LOCALISATION

Toute la comcom* est concernée

TEMPORALITÉ

1^{er} mandat

QUI

La société d'histoire de Craponne, les associations de randonnée, la comcom*, la mission Départementale de Développement Touristique de Haute-Loire (label respirando)

POINT DE VIGILANCE

Une première proposition de tracé a déjà été proposée dans le cadre d'une demande de financement LEADER, il pourrait être opportun de repartir de cet itinéraire pour l'affiner et passer à l'opérationnel.

LEVIERS

Programme LEADER

OBJECTIFS, ATTENDUS

Développer le tourisme vert

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

<http://www.surlesentierdeslauzes.fr/archives/index.html>. «Sur le sentier des lauzes» est un projet initié par des habitants d'un des sites exceptionnels du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : la vallée de la Drobie. Le principe est de faire intervenir des artistes et créateurs pour révéler ou mettre en valeur les éléments du paysage et du patrimoine local.



Site naturel des Gorges de l'Arzon



Axe 3 - culture et cadre de vie Paysage

1^{er}
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Lancer un concours d'idées
citoyenne à l'échelle des
communes

Projet collaboratif sur les espaces publics

POURQUOI

Renforcer le sentiment communautaire des habitants
Mettre en valeur le paysage et les espaces publics

QUOI

Il a été révélé au cours des ateliers que les habitants du territoire doutent de ses qualités et de ses richesses. Or le territoire est riche d'une tradition ancrée d'innovation et de dynamisme. Les élus mais aussi habitants sont les premiers ambassadeurs du territoire à l'extérieur. C'est pourquoi il est important de les convaincre de ce bien-fondé en leur laissant la parole. Car ce sont les habitants qui font la richesse du territoire. A St-Victor-sur-Arlanc, la municipalité a souhaité consulter ses habitants pour réaménager ses espaces publics. En collaboration avec le PNR* Livradois Forez, plusieurs réunions publiques ont eu lieu et la mise en chantier par les habitants eux même est imminente. A l'image de St-Jean-d'Aubrigoux, chaque commune pourrait s'inspirer de St-Victor et demander à ses administrés comment améliorer la cadre quotidien de la commune. Une boîte à idée pourrait être mise en dépôt dans un commerce par exemple. Cette même idée pourrait se concrétiser à l'échelle de la comcom pour des projets de plus grand envergure. Radio Craponne pourrait être le relais des idées citoyennes.

LOCALISATION

Toute la comcom* est concernée. Systématisation du procédé.

TEMPORALITÉ

1er mandat

QUI

A l'échelle communale : les communes en partenariat avec le PNRLF

A l'échelle de la comcom* : la comcom*, Radio Craponne, le PNRLF*

LEVIERS

OBJECTIFS, ATTENDUS

Une démultiplication de petits projets collaboratifs redonnant aux habitants confiance en leur territoire

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

- En avril 2013 au Danemark, le Centre d'architecture danois et l'entreprise de radio-télévision publique DR ont invité la population à un concours - Byg det op! (Construis-le !) - dont l'enjeu est d'obtenir de l'aide et des moyens pour développer un projet d'espace public et ainsi améliorer la qualité de vie locale. En un mois, 813 idées ont émergé et quatre propositions d'aménagement ont été retenues. Chacune a bénéficié de 200 000 euros versé par la fondation Realdania et la fondation pour la culture et le sport. En complément les habitants ont démarché des partenaires locaux (type gédimat). 4 mois après, ces projets ont vu le jour avec l'assistance technique d'un architecte.

- «La Plaine dix70» est un projet d'aménagement d'un délaissé urbain par les habitants eux-mêmes. L'objectif était de le transformer en un lieu partagé géré de façon collective, comportant jardins potagers, aires de vies et équipements sportifs. Le projet s'est déroulé en 3 phases sur une durée de cinq mois assisté par un collectif de designers, architectes, jardiniers...

<http://www.collectifetc.com/realisation/la-plaine-dix70/>



Concours «Tu veux changer un coin de ta ville ? Fais-le !» au Danemark

Axe 3 - culture et cadre de vie Paysage

2^{ème}
mandat

Animation de la filière équine

QUOI

Diversifier les usages et fonctions de l'hippodrome de Jullianges

POURQUOI

L'hippodrome de Jullianges propose un potentiel d'usages sous-exploité. L'objectif serait de pouvoir diversifier les activités équines et de mutualiser cet équipement avec d'autres projets de développement du territoire (tourisme, événements)

ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION DE L'ACTION

Le premier axe consiste à poursuivre les initiatives en direction d'un positionnement sur la course d'endurance. Plusieurs éléments motivent cette direction. Tout d'abord, le caractère familial et de proximité de l'hippodrome de Jullianges, reconnu dans toute la région et apprécié pour son ambiance et sa convivialité. Ensuite, un niveau d'équipement plus en adéquation avec les besoins et demandes des compétiteurs en endurance; d'autres types de courses requerraient des investissements colossaux (entraînement en intérieur, 2^e manège). Ce positionnement sur la course d'endurance est susceptible de permettre à l'hippodrome d'organiser 1 à 2 événements supplémentaires, aux compétitions qu'il organise déjà aujourd'hui. La concrétisation de cette piste conforterait son développement et pérenniserait sa vocation.

Le deuxième vise à améliorer les conditions d'accueil de l'Hippodrome pour les activités équines et événementielles. Deux actions sont dorénavant et déjà identifiées. Il s'agit de la création d'un espace d'accueil pour les compétiteurs (vestiaire/douche) et de l'aménagement d'une zone de camping-car. Les projets d'accueil de personnes, comme le camping car, peuvent être croisés avec les réflexions autour de l'espace «bien-être» à Chomelix. Dans le domaine des loisirs, le parc de l'Hippodrome pourrait également accueillir une activité de loisirs, comme un parc Accro-Branches ou autre projet.

Par ailleurs, le bâtiment principal de l'Hippodrome compte deux salles, pouvant accueillir des séminaires, réunions et le site dans son ensemble offre un lieu pour l'organisation d'événements. La société hippique est ouverte à un partenariat avec la collectivité pour mettre à disposition ces différents lieux, avec des conditions qui restent à définir (modalités de mise à disposition, gestion du lieu, etc.).

LOCALISATION

Sur le site de l'Hippodrome

TEMPORALITÉ

Espace d'accueil + zone de camping car : 2016-2017

QUI

Communauté de Communes en partenariat avec la société hippique

POINT DE VIGILANCE

L'association a peu de moyens et fonctionne sur le principe du bénévolat. Attention à ne pas surcharger les équipes.

Conflits d'usages potentiels camping car / hippodrome.

LEVIERS

Travaux pour l'espace d'accueil et la zone de camping car (financement LEADER).

OBJECTIFS, ATTENDUS

Consolider la filière équine en diversifiant les activités de l'équipement et du site «hippodrome»

1ÈRE ACTION À LANCER

Rencontrer le président de la société hippique et l'aider à élaborer un dossier de demande de subventions auprès du Pays pour la création du local d'accueil

Axe 3 - culture et cadre de vie Culture

2^{ème}
mandat

1ÈRE ACTION À LANCER

Recenser les espaces
scéniques extérieurs potentiels

Espaces scéniques extérieurs

POURQUOI

Étendre, diversifier, capitaliser sur la tradition «événementielle» du territoire en proposant d'autres événements structurants à caractère attractif.

Proposer des espaces adéquats pour accueillir de nouveaux événements

Faire rayonner le territoire à une échelle plus large en profitant de réseaux d'envergure comme le chemin de St Jacques de Compostelle par exemple.

QUOI

Le territoire a toujours connu une forte tradition événementielle que ce soit à travers l'organisation du festival de musique country qui fait venir les passionnés sur monde entier (17 000 personnes) ou du festival de musique baroque de la Chaise Dieu qui réunit chaque année près de 20 000 spectateurs sur une dizaine de jours. Il s'agit de poursuivre cette tradition en proposant un événement culturel d'envergure. Cet événement pourrait prendre appui sur des espaces scéniques extérieurs disséminés dans la comcom*. Le projet de sentier de découverte peut être l'occasion de repérer ces espaces potentiels. L'hippodrome de Jullianges a déjà été identifié comme espace scénique extérieur potentiel. Un festival de landart autour du bois permettrait de lier événement structurant et ressource locale. A l'instar du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire qui fait venir chaque année plus de 400 000 visiteurs.

LOCALISATION

Toute la comcom* est concernée

TEMPORALITÉ

2e mandat

QUI

La société d'histoire de Craponne avec les habitants du territoire pour repérer les espaces mobilisables dans le cadre d'un événement artistique autour du bois (vues, accessibilité...), le PNRLF, la comcom en appui.

LEVIERS

OBJECTIFS, ATTENDUS

Faire bénéficier Craponne d'une notoriété et d'un rayonnement national

RÉFÉRENCE SIMILAIRE

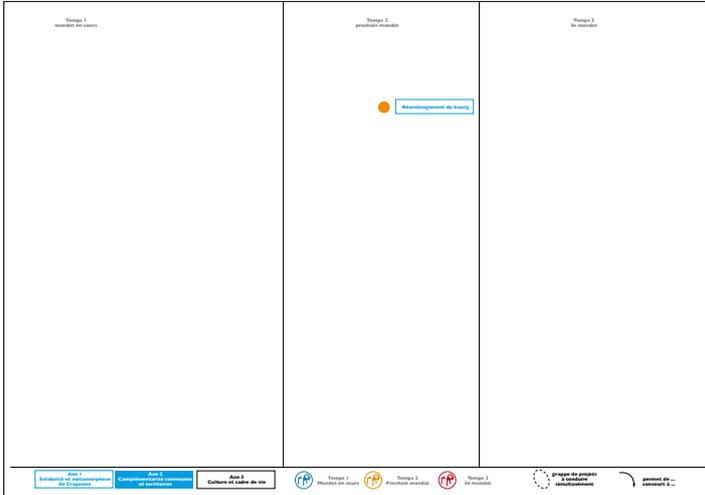
Depuis 1992, Chaumont-sur-Loire organise un festival International des jardins sur 26 parcelles. Ce festival éphémère, ouvert d'avril à octobre, permet à des architectes paysagistes, urbanistes, artistes, etc... de proposer, sur une faible surface (environ 120m²), leurs idées sur ce que seront, selon eux, les aménagements paysagers de demain.



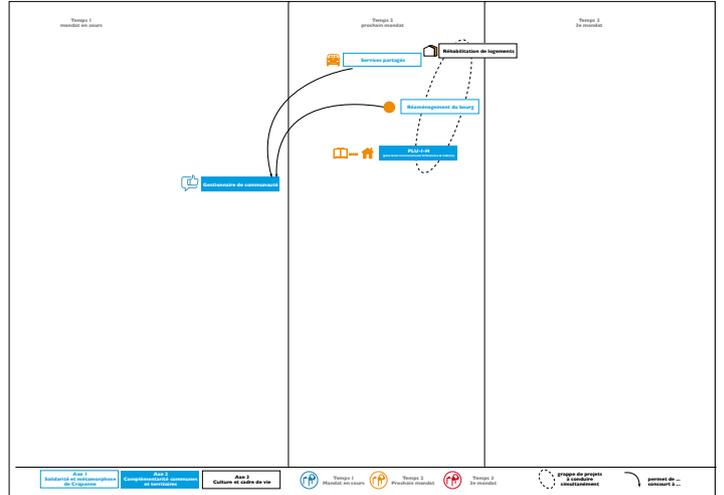
Site du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire



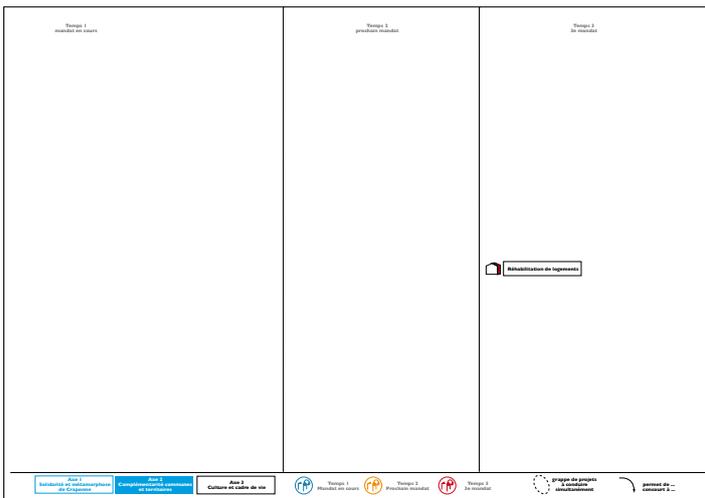
Rivière des sens - Installation édition 2013



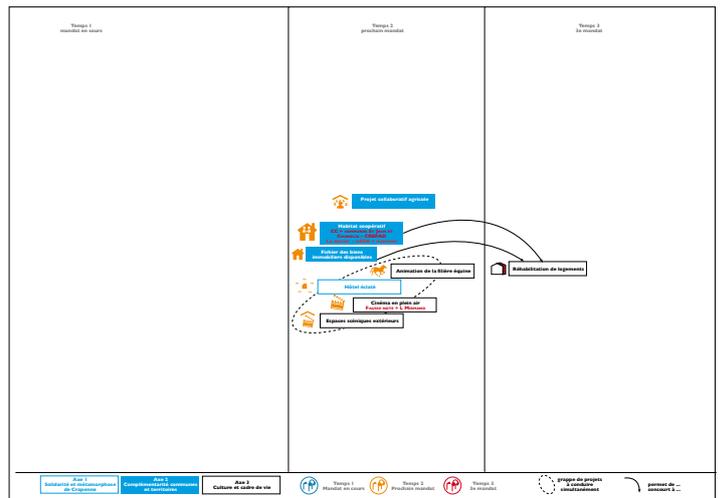
Temps 3 - 3e mandat - 2026-2032



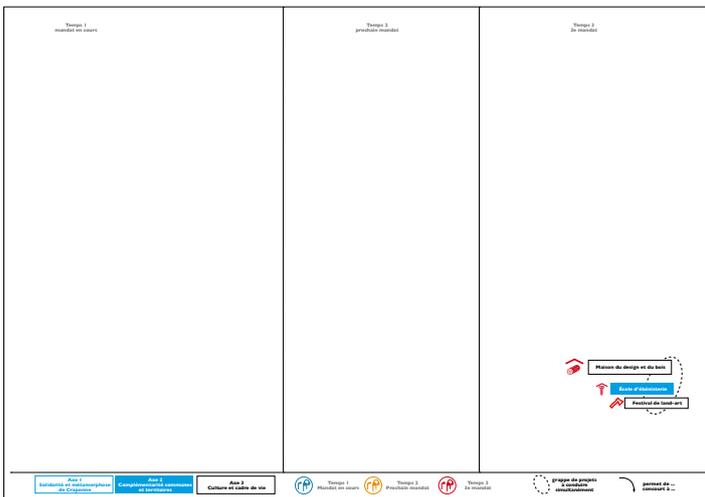
Temps 2 - prochain mandat - 2020-2026



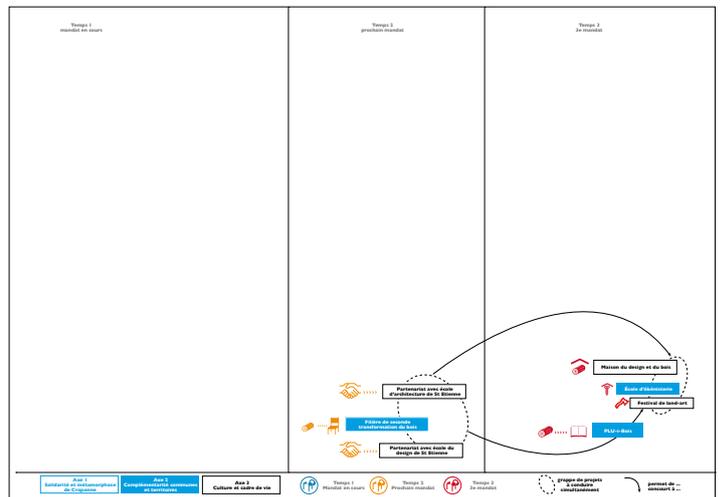
Temps 3 - 3e mandat - 2026-2032



Temps 2 - prochain mandat - 2020-2026

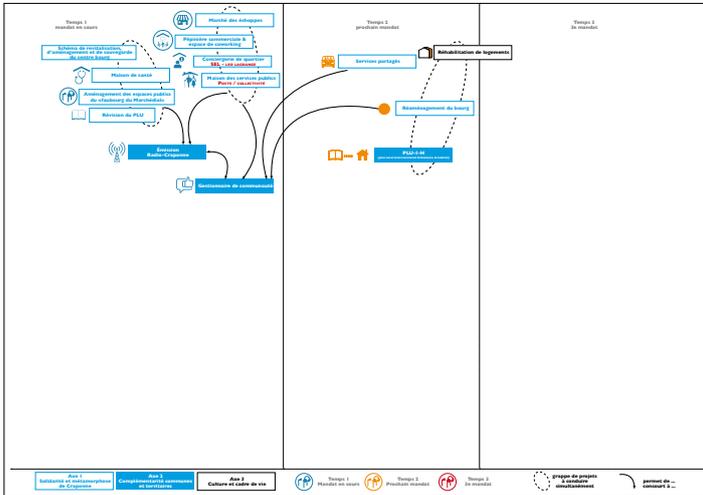


Temps 3 - 3e mandat - 2026-2032



Temps 2 - prochain mandat - 2020-2026

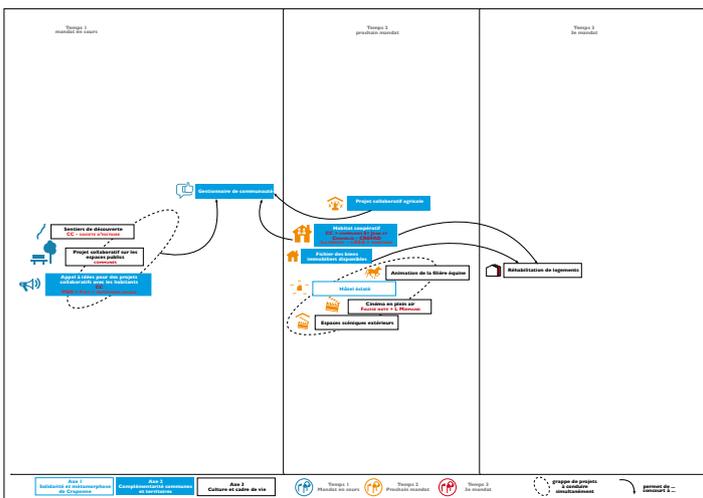
Phasage et enchainement dans la mise en oeuvre des projets



Temps 1 - mandat en cours - 2014-2020

Axe 1 - solidarité et métamorphose de Craponne

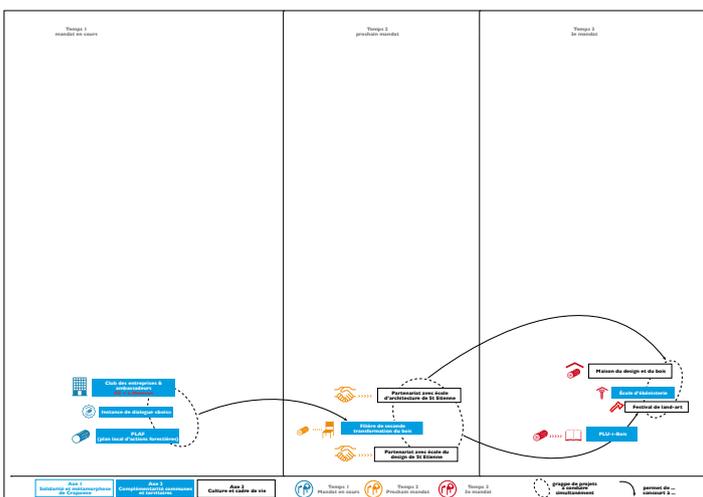
Pour atteindre l'objectif de réaménagement du bourg de Craponne dans plus de 10 ans (temps 3), il faudra avoir préalablement travaillé un PLU-i-H à l'échelle de la CC priorisant la réhabilitation de logements du bourg. Au préalable, cela sous-entend (temps 2) de développer des services innovants dans le centre bourg (temps 1) qui donnent envie de venir habiter celui-ci et en parallèle de communiquer autour de ces nouveaux services innovants afin de faire savoir qu'ils existent.



Temps 1 - mandat en cours - 2014-2020

Axe 2 - complémentarités communes et territoire

Pour atteindre l'objectif de réhabilitation de logements à horizon 10 ans (temps 3), il faudra au préalable (temps 2) avoir constitué une fiche des biens immobiliers disponibles (en partenariat avec l'école d'architecture de St Etienne) et entamé la réflexion sur le développement de l'habitat coopératif. Toujours en temps 2, les réflexions sur le développement de la filière équine et le projet d'hôtel éclaté constitueront eux l'aboutissement de chantiers conduits en temps 1 relatifs au sentier de découverte et aux projets collaboratifs de diverse nature (habitat, aménagement...)

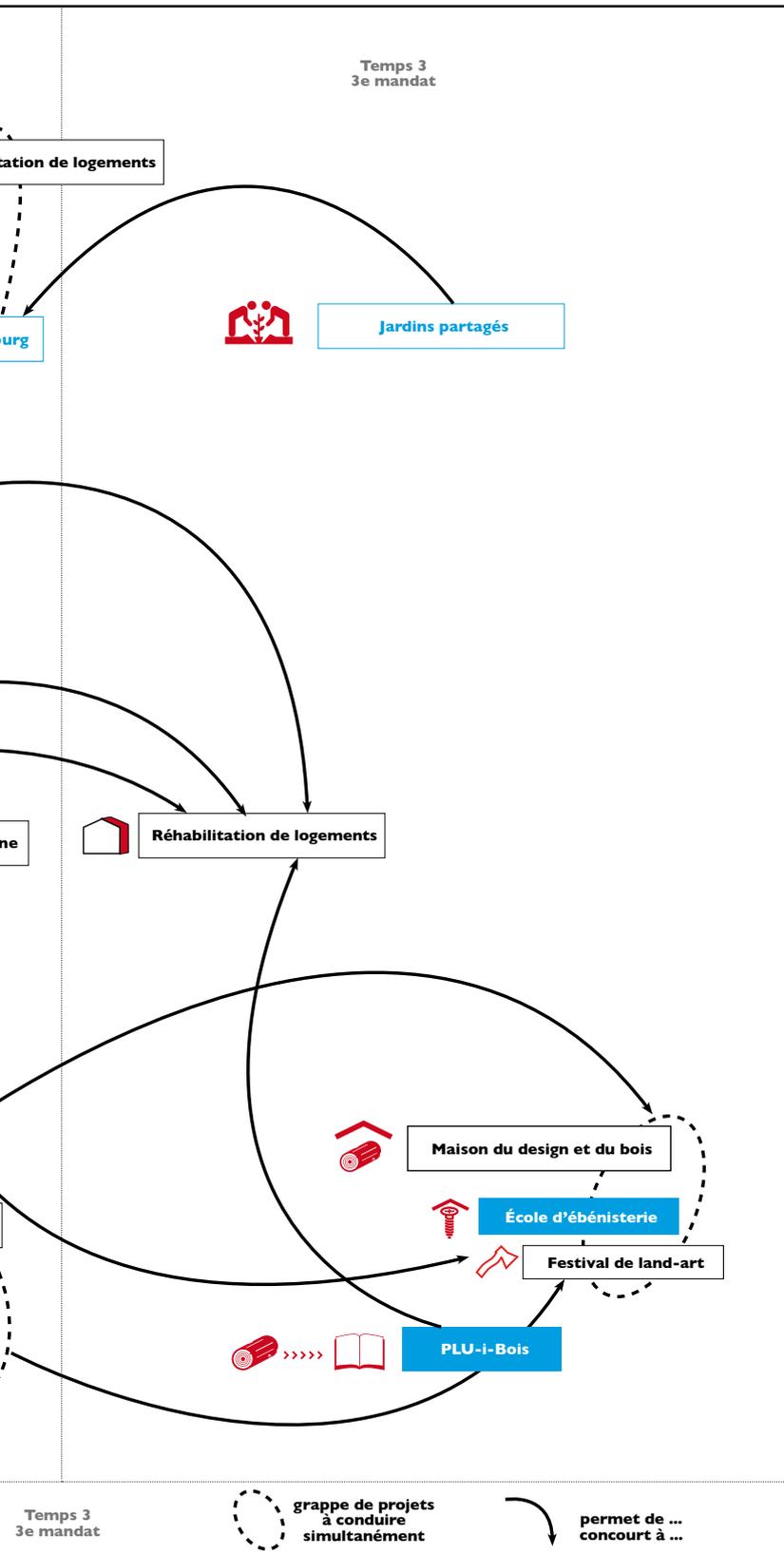


Temps 1 - mandat en cours - 2014-2020

Axe 3- culture et cadre de vie

Pour atteindre l'objectif dans 10 ans (temps 3) de création d'un festival de land art, il faudra au préalable (temps 2) avoir noué des partenariats avec l'école de design de St Etienne et l'école d'architecture et dans le même temps avoir créé une filière de seconde transformation du bois. Ces actions conjointes permettraient de réaliser la maison du design et du bois en bois local et en même temps favoriser le bois dans les constructions locales à travers un PLU prescriptif en la matière. Ces projets nécessitent en temps 1 de réunir les acteurs économiques du territoire au sein d'un club des entreprises, de réunir les acteurs de la filière bois dans une instance de dialogue et dans le même temps de poursuivre le travail engagé sur le PLAF (plan local d'aménagement forestier).

En synthèse, les priorités pour cette fin de mandat



En cette fin de mandat, il va être possible de se concentrer sur les actions les plus stratégiques, celles qui sont à même d'avoir un effet d'entraînement le plus certain :

Axe solidarité et métamorphose de Craponne

- Conciergerie
- Marché des échoppes
- Pépinière commerciale

Axe complémentarité communes et territoire

- Club des entreprises
- Emission Radio Craponne
- Gestionnaire de communauté
- Ambassadeurs du territoire
- PLAF
- Instance de dialogue « bois »

Axe culture et cadre de vie

- Sentiers de découverte
- Appels à projets collaboratifs communaux

La gouvernance de projet

- Organiser la collectivité en commissions avec un élu ou un acteur référent
- Mobiliser des commissions pour la finalisation des fiches-actions
- Présenter la feuille de route en conseil communautaire en présence des partenaires locaux qui ont participé aux ateliers

Glossaire

Région AURA

Région Auvergne Rhône-Alpes

CCI

Chambre de commerce et d'industrie

CMA

Chambre des métiers et de l'artisanat

CREFAD

Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement

Comcom

Communauté de communes

CD

Conseil départemental

ERP

Établissement recevant du public

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

OPAC

Office public d'aménagement et de construction

PLAF

Plan local d'aménagement forestier

PLH

Plan local de l'habitat

PLU-i

Plan local de l'urbanisme intercommunal

PNRLF

Parc naturel régional Livradois Forez

SEL

Système d'échanges local

TEPcv

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

VASUP

Votre avenir sur un plateau